Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

RÉNOVATION UJPE

16 square louis et maurice broglie

35000 Rennes

Dossier n° : 1912118A0000215

Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Mission CSPS : Catégorie 2

Indice	Date	Modifications	Rédaction
1	31/08/2026	PGC du 31/08/2026	Johan BONTEMPS
0	02/03/2026	PGC indice 0 du 02/03/2026	Johan BONTEMPS

SOMMAIRE

1. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE - SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES AVEC DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SUR LE SITE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER

1.1. Caractéristiques du sol
1.1.1. Rapport d'étude de sol
1.2. Réseaux existants
1.2.1. Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux
1.2.2. Présence de Réseaux enterrés
1.3. Matériaux dangereux (amiante, plomb …)
1.3.1. Amiante Diagnostic
1.3.2. Plomb Diagnostic
1.4. Voisinage
1.4.1. Tiers
1.4.2. Plan de Prévention
1.4.3. Stabilité des ouvrages voisins

2. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAITRE D'ŒUVRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

2.1. Planification
2.1.1. Planning de l'opération
2.2. Projet d'organisation de chantier
2.2.1. Projet de plan d'organisation
2.3. Dispositions prises par le maître d'ouvrage - Réseaux primaires
2.3.1. Obligation du Maître d'Ouvrage
2.4. Organisation de chantier
2.4.1. Plan d'installation de chantier
2.4.2. Marche en avant - Aire de retournement
2.4.3. Occupation du domaine public
2.5. Délimitation du chantier et autorisation d'accès
2.5.1. Clôture de chantier extérieure
2.5.2. Clôture ou cloison de chantier intérieure
2.5.3. Accès au chantier
2.5.4. Visites de chantier par des tiers
2.6. Accueil du personnel
2.6.1. Base vie - Modalités d'organisation
2.6.2. Base vie extérieure aux bâtiments - Définition des installations
2.6.3. Base vie - Installations complémentaires
2.6.4. Base vie - Entretien des installations
2.7. Signalisation de chantier
2.7.1. Signalisation d'interdiction ou de prescription - Panonceau "Chantier interdit au public" et "Port du casque obligatoire"
2.8. Organisation des secours
2.8.1. Moyen d'alerte des secours
2.8.2. Consignes de sécurité et d'alerte des secours
2.8.3. Sauveteurs secouristes du travail
2.8.4. Matériel de secours
2.9. Gestion des alertes
2.9.1. Disposition relative à la gestion des épisodes de chaleur intense et des alertes climatiques

3. MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

3.1. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations horizontales
3.1.1. Accès des véhicules et stationnement
3.1.2. Voie piétonne

3.2. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations verticales
3.2.1. Accès et circulations dans les étages
3.2.2. Accès en toiture
3.3. Délimitation et aménagement des zones de stockage et d'entreposage - Organisation des stockages de matériaux et matériels
3.3.1. Aires et zones de stockage - Mode d'organisation
3.3.2. Aires et zones de stockages - Définition
3.4. Conditions de manutention et moyens de levage - Logistique de chantier
3.4.1. Planification et organisation des livraisons
3.5. Conditions de manutention et moyens de levage - Manutentions et levages
3.5.1. Manutentions et levages
3.5.2. Manutentions et levages - Interférences de grues
3.5.3. Moyens de levage propre à chaque lot
3.6. Conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets
3.6.1. Gestion des déchets - Mode d'organisation
3.6.2. Bennes à gravois et déchets
3.6.3. Acheminement des déchets vers les bennes
3.6.4. Nettoyage et évacuation des déchets
3.7. Conditions d'enlèvement des matériaux dangereux
3.7.1. Evacuation des matières dangereuses
3.8. Gestion des protections collectives
3.8.1. Généralité
3.8.2. Protection des rives de planchers type béton
3.8.3. Protection des trémies et réservations
3.8.4. Protection des baies en façade
3.8.5. Protection de rives en toiture terrasse
3.8.6. Gestion de l'entretien et de la continuité des protections communes
3.8.7. Pose de garde-corps définitif en toiture
3.9. Réseaux de distribution
3.9.1. Installations de distribution électrique - Zones extérieures aux bâtiments
3.9.2. Installations de distribution électrique - Zones intérieures aux bâtiments
3.9.3. Installations d'éclairage - Zones extérieures aux bâtiments
3.9.4. Installations d'éclairage - Zones intérieures aux bâtiments
3.9.5. Vérification réglementaire des installations électriques
3.9.6. Entretien des installations électriques
3.9.7. Points d'eau et d'évacuation - Extérieurs aux bâtiments
3.9.8. Points d'eau et d'évacuation - Intérieurs aux bâtiments
3.10. Risques communs - Travaux spécifiques
3.10.1. Travaux de démolition, de déconstruction,
3.10.2. Travaux de curage pour réhabilitation
3.10.3. Travaux de terrassement généraux
3.10.4. Travaux de VRD - Sur opération de bâtiment
3.10.5. Travaux de fondations
3.10.6. Travaux de gros-œuvre
3.10.7. Travaux en rive de plancher - Protections collectives
3.10.8. Ouvrage avec risques de chute de hauteur
3.10.9. Travaux en hauteur
3.10.10. Travaux de couverture industrielle
3.10.11. Travaux d'étanchéité
3.10.12. Echafaudages
3.10.13. Travaux de menuiseries extérieures
3.10.14. Travaux en façade - Enduits
3.10.15. Travaux de plâtrerie
3.10.16. Travaux des lots techniques
3.10.17. Travaux de revêtement de sols
3.10.18. Prévention du risque incendie
3.10.19. Utilisation de produits dangereux ou à risques exportés
3.10.20. Travaux exposant les travailleurs au contact de pièces nues sous tension

4 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS

5 ANNEXES

5.1 ANA 19 10 008_RENNES_UJPE_DCE_PLANNING.pdf

5.2 25-MIN-175 - UEHC - RENNES - AMIANTE.pdf

5.3 UEHC_RENNES-DAAT-2020_07_10.pdf

5.4 Fiche de Classification des Prestataires.pdf

1. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE - SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES AVEC DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SUR LE SITE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER

1.1. Caractéristiques du sol

1.1.1. Rapport d'étude de sol

Dispositions prévues	A la charge de
À la date d'établissement du présent Plan Général de Coordination (PGC), le rapport d'étude de sol n'a pas été communiqué au Coordonnateur en matière de SPS.	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre
Les entreprises intervenantes devront impérativement prendre connaissance des résultats de l'étude géotechnique et intégrer les contraintes identifiées dans leurs méthodologies d'intervention. Ces éléments devront être particulièrement pris en compte pour : L'implantation et l'installation des engins de terrassement et des appareils de levage, Le dimensionnement adéquat des structures de voiries provisoires, La stabilisation des plateformes de travail temporaires, Les dispositifs de blindage et de soutènement nécessaires le cas échéant,	Tous Corps d'état

1.2. Réseaux existants

1.2.1. Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux

Dispositions prévues	A la charge de
À la date de rédaction du présent PGC, la déclaration de travaux (DT) à établir par le maître d'ouvrage auprès du guichet unique n'a pas été transmise au Coordonnateur en matière de SPS.	Maître d'ouvrage

1.2.2. Présence de Réseaux enterrés

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra procéder à une analyse des réponses aux Déclarations de Travaux (DT) et/ou aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Cette analyse comprendra l'étude des plans fournis par les concessionnaires de réseaux, la prise en compte des recommandations spécifiques à l'opération, ainsi que le traitement des éventuelles demandes de mise hors tension.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

1.3. Matériaux dangereux (amiante, plomb …)

1.3.1. Amiante Diagnostic

Dispositions prévues	A la charge de
Conformément aux dispositions réglementaires, le maître d'ouvrage a fait établir un diagnostic en recherche d'amiante avant travaux par la société QUALICONSULT. Rapport N° : 767281 en date du 10/07/2020. Conformément aux dispositions réglementaires, le maître d'ouvrage a fait établir un diagnostic en recherche d'amiante avant travaux par la société CHAVALIER DIAG. Rapport N° : 25-MIN-175 en date du 07/01/2026. Les rapports ont conclu en l'absence de matériaux contenant de l'amiante.	Maître d'ouvrage

1.3.2. Plomb Diagnostic

Dispositions prévues	A la charge de
Les diagnostics en recherche de plomb avant travaux, n'ont pas été transmis au Coordonnateur en matière de SPS au moment de l'élaboration du présent PGC. Il est rappelé au maître d'ouvrage l'obligation d'effectuer les diagnostics en plomb avant travaux. Les diagnostics devront être transmis au coordonnateur préalablement au démarrage des travaux. Les travaux ne pourront démarrés qu'après la production des diagnostics et la mise à jour du présent PGC.	Maître d'ouvrage

1.4. Voisinage

1.4.1. Tiers

Dispositions prévues	A la charge de
Les risques pour les tiers seront gérés directement entre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et les entreprises concernées. Cette disposition n'entre pas dans le cadre de la mission du Coordonnateur en matière deSPS.	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre Tous Corps d'état

1.4.2. Plan de Prévention

Dispositions prévues	A la charge de
Les interventions et circulations des entreprises en dehors des limites du chantier et au sein de l'établissement UEHC seront gérées sous Plans de Prévention (Décret n° 92-158) par l'entreprise utilisatrice.	Maître d'ouvrage Tous Corps d'état
Les consignes de sécurité spécifiques du site doivent être transmises au Coordonnateur en matière de SPS.	Maître d'ouvrage

1.4.3. Stabilité des ouvrages voisins

Dispositions prévues	A la charge de
Il appartient aux lots concernés de garantir, par leurs mode opératoires, la tenue des ouvrages voisins et des talus (responsabilité propre entreprise)	Tous Corps d'état

2. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAITRE D'ŒUVRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

2.1. Planification

2.1.1. Planning de l'opération

Dispositions prévues	A la charge de
Le planning général des travaux a été transmis au Coordonnateur en matière de SPS lors de la rédaction du présent PGC. (cf.annexes)	Maître d'œuvre
Le planning de réalisation, à établir au démarrage de l'opération, fera apparaître chaque phase de travaux, continue ou fractionnée, des différents corps d'état. Les risques d'interférence entre entreprises doivent être minimisés : - En limitant les programmations simultanées dans une même zone, - En organisant des interventions successives par zones, - En interdisant les travaux superposés, sans mesures spécifiques de protection et d'organisation, - En facilitant les interventions en matière de flux (matériel, matériaux), - En faisant apparaître l'utilisation des moyens communs (stade de mise en œuvre planifiés).	Maître d'œuvre
Le planning général des travaux devra notamment intégrer les points suivants :	Maître d'œuvre
La réalisation de la plateforme, au-droit de la base de vie, dès le démarrage des terrassements généraux.	Maître d'œuvre

2.2. Projet d'organisation de chantier

2.2.1. Projet de plan d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Le Projet de plan d'organisation de chantier n'a pas été transmis au Coordonnateur en matière de SPS à la date de rédaction du présent PGC.	Maître d'œuvre
Le maître d'œuvre établira un plan guide d'organisation de chantier qui fera apparaître : * Les délimitations de l'opération, * Les voies d'accès au chantier ainsi que les voies provisoires de circulation internes avec leur gabarit envisagé. * L'emplacement des zones de stockage envisagées, * L'emplacement et l'emprise au sol des zones envisagées réservées aux installations de chantier. * L'emplacement des points de raccordement en électricité, téléphone, eau potable et assainissement, * L'emplacement envisagé de la zone réservée à la livraison, au déchargement et au chargement des véhicules du chantier, * Les cheminements des piétons, y compris ceux éventuellement dévoyés, * L'emplacement envisagé des zones de tri des déchets.	Maître d'œuvre

2.3. Dispositions prises par le maître d'ouvrage - Réseaux primaires

2.3.1. Obligation du Maître d'Ouvrage

Dispositions prévues	A la charge de
Le Maître d'Ouvrage prendra les mesures nécessaires pour que le chantier dispose, en un point au moins de son périmètre, d'une desserte en voirie, d'un raccordement à des réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité, d'une évacuation des matières usées, dans des conditions telles que les locaux destinés aux travailleurs du chantier soient conformes aux dispositions qui leur sont applicables en matière de santé et de sécurité au travail.	Maître d'œuvre

2.4. Organisation de chantier

2.4.1. Plan d'installation de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise fournira son plan général d'installation du chantier à soumettre à l'accord du maître d'œuvre et aux observations du Coordonnateur en matière de SPS. Il sera mis à jour autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du chantier.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Sur ce plan figureront notamment : • L'implantation des clôtures délimitant les contours de l'opération • Les accès et sorties du chantier, • Les voies de circulation (piétons et véhicules), • La zone des cantonnements et bureaux de chantier, • Les zones de stationnement, • Les zones de déchargement et de stockage, • L'implantation des armoires de distribution électrique, • Les points d'eau, • La zone pour les bennes à déchets.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Il précisera les entrées du bâtiment (des bâtiments),	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.4.2. Marche en avant - Aire de retournement

Dispositions prévues	A la charge de
En cas d'impossibilité ou de difficulté de mettre en place une circulation "marche en avant" ou une aire de retournement, les manœuvre des engins/véhicules seront à réaliser à l'aide d 'un guide.	Tous Corps d'état

2.4.3. Occupation du domaine public

Dispositions prévues	A la charge de
Toute occupation temporaire ou accès au domaine public nécessiteront une demande d'autorisation préalable auprès des services techniques de la ville. L'entreprise sera responsable de : * L'établissement et le dépôt des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public, * Le règlement des droits et taxes d'occupation de voirie pour toute la durée du chantier, * La mise en place de la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions des autorisations obtenues, * L'entretien et la maintenance de cette signalisation pendant toute la période d'occupation du domaine public. Ces prestations seront intégrées aux installations de chantier et maintenues en parfait état jusqu'à la fin des travaux.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.5. Délimitation du chantier et autorisation d'accès

2.5.1. Clôture de chantier extérieure

Dispositions prévues	A la charge de
Une clôture assurera l'indépendance du chantier pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera installée dès le démarrage des travaux et complétera les clôtures existantes le cas échéant. Elle sera constituée par des panneaux métalliques pleins ou grillagés, d'une hauteur de 2,00m. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération suivant les besoins.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Un portail fermant à clefs sera installé pour l'accès des véhicules. L'accès piéton se fera par un portillon indépendant du portail d'entrée des véhicules.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les clôtures installées en limite du domaine public devront être équipées : * Soit d'un dispositif d'éclairage adapté, * Soit d'éléments réfléchissants clairement visibles. L'entreprise responsable de l'installation des clôtures devra garantir, l'entretien et le maintien en parfait état de fonctionnement de ces dispositifs de signalisation pendant toute la durée du chantier. Au départ de l'entreprise initialement chargée de l'installation et de l'entretien des clôtures, le maître d'œuvre désignera formellement une autre entreprise qui reprendra la responsabilité de l'entretien de ces dispositifs jusqu'à la fin du chantier.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
La zone de livraison interne au chantier sera rendue close pour empêcher le passage des autres intervenants.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.5.2. Clôture ou cloison de chantier intérieure

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de travaux mitoyennes avec les locaux existants en activité seront isolées par des cloisons provisoires.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.5.3. Accès au chantier

Dispositions prévues	A la charge de
Aucune entreprise ne pourra débuter ses travaux avant d'avoir réalisé une inspection commune et transmis son PPSPS (par mail).	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre Tous Corps d'état

2.5.4. Visites de chantier par des tiers

Dispositions prévues	A la charge de
Les visites de chantier par des tiers seront exclusivement réalisées sur décision du maître d'ouvrage. Ces visites seront obligatoirement guidées par un représentant désigné du maître d'ouvrage qui en assurera l'encadrement et la sécurité.	Maître d'ouvrage

2.6. Accueil du personnel

2.6.1. Base vie - Modalités d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Sanitaires - Vestiaires - Réfectoires - Salle de réunion : Les installations seront communes et utilisables par l'ensemble des entreprises et pour la durée du chantier. Pour les personnels féminins, des vestiaires et sanitaires distincts seront mis en place.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Sanitaires - Vestiaires - Réfectoires - Salle de réunion : La mise en place se fera pendant la période de préparation du chantier. L'entreprise devra les raccordements aux installations, d'électricité, eau et assainissement. En cas d'impossibilité de raccordement au réseau d'assainissement, une fosse septique à vidanger sera installée, l'accès pour le camion pompe sera prévu.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Exposition aux épisodes de chaleur intense : • L'entreprise gestionnaire des cantonnements veillera à ce que les installations communes de chantier soient rafraichies. • L'entreprise installera, dans le réfectoire, un point d'eau potable et fraîche pour la boisson.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
L'entreprise devra l'adaptation des installations communes pendant toute la durée de l'opération. A savoir : Déplacement de la base de vie, suivant les nécessités des travaux, adaptation du dimensionnement en fonction de l'évolution des effectifs des personnels. Les équipements seront prévus pour recevoir du personnel féminin si nécessaire.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les cantonnements seront implantés, de telle sorte que leur accès ne nécessite pas de traverser les zones de travaux ou de stockages. Les sanitaires devront être installés à une une distance raisonnable des zones de travaux. Au besoin, il sera mis en place plusieurs installations.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.6.2. Base vie extérieure aux bâtiments - Définition des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Sanitaires de la Base de vie : Bungalows dédiés, éclairés naturellement ou artificiellement, et chauffés. Les locaux seront équipés, à minima, d'un cabinet et d'un urinoir pour 20 personnes, d'un point d'eau à température réglable pour 5 personnes, d'une douche (pour 8 salariés devant utiliser cet équipement).	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Vestiaires : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, chauffés et rafraichis à l'aide d'un dispositif de régulation de température, aérés. Les locaux seront équipés d'une armoire individuelle par personne et des sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Réfectoires : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, et chauffés et rafraichis à l'aide d'un dispositif de régulation de température. Les locaux seront équipés de tables et de sièges, recouverts d'un matériau imputrescible, imperméable, et facilement lavable, correspondant à l'effectif de dimensionnement se restaurant sur place. Les locaux seront également équipés d'un point d'eau ou d'une fontaine à eau avec rafraichissement, chauffe-plats et réfrigérateur.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Salle de réunion : Bungalow éclairé naturellement, artificiellement, chauffé et rafraichis à l'aide d'un dispositif de régulation de température. Bungalow, équipé de tables et de sièges correspondant au nombre d'intervenant encadrant le chantier.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.6.3. Base vie - Installations complémentaires

Dispositions prévues	A la charge de
Pour la mise en place d'installations complémentaires, les entreprises concernées feront part en réunion préparatoire de leurs besoins pour l'organisation de la base de vie.	Tous Corps d'état

2.6.4. Base vie - Entretien des installations

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera, pendant toute la durée du chantier, le nettoyage **quotidien** des installations sanitaires, vestiaires, réfectoires. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie-mains).	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.7. Signalisation de chantier

2.7.1. Signalisation d'interdiction ou de prescription - Panonceau "Chantier interdit au public" et "Port du casque obligatoire"

Dispositions prévues	A la charge de
Mise en place, à l'entrée et sur toutes les faces de l'opération au démarrage des travaux. Maintenance et adaptation en fonction du phasage des travaux.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

2.8. Organisation des secours

2.8.1. Moyen d'alerte des secours

Dispositions prévues	A la charge de
Au-moins une personne de chaque entreprise doit être équipée d'un téléphone portable afin de pouvoir appeler les secours. L'entreprise indiquera dans son PPSPS le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'alerte des secours présente sur site.	Tous Corps d'état
En cas d'accident, alerter les secouristes référencés sur site.	Tous Corps d'état

2.8.2. Consignes de sécurité et d'alerte des secours

Dispositions prévues	A la charge de
Les principaux numéros à appeler sont le 15 et le 18 pour le téléphone fixe et le 112 pour les téléphones mobiles.	Tous Corps d'état
Les consignes d'alerte seront reprises dans les PPSPS : En cas d'accident : - Les secours sont appelés immédiatement. - L'entreprise préviendra le jour même la CARSAT, l'Inspection du travail (DDETS), l'OPPBTP et le Coordonnateur en matière de SPS.	Tous Corps d'état

2.8.3. Sauveteurs secouristes du travail

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises préciseront dans leur PPSPS si elles ont des secouristes du travail dans leurs équipes.	Tous Corps d'état

2.8.4. Matériel de secours

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise disposera d'une trousse de premier secours pour son personnel.	Tous Corps d'état

2.9. Gestion des alertes

2.9.1. Disposition relative à la gestion des épisodes de chaleur intense et des alertes climatiques

Dispositions prévues	A la charge de
En cas de déclanchement du dispositif d'alerte, chaque entreprise devra adapter l'organisation du travail en fonction du niveau d'alerte reçue (modification des horaires, renforcement des pauses, mise à disposition de points d'eau supplémentaires, etc.).	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Niveaux de vigilance définis par Météo-France : * Vigilance verte : Veille saisonnière sans vigilance particulière. * Vigilance jaune : Correspond à un pic de chaleur - exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risqu e pour la santé humaine, particulièrement pour les populations fragiles ou surexposées du fait de leurs conditions de travail ou activité physique. Peut également correspondre à un épisode persistant de chaleur avec des températures élevées durablement (indices biométéorologiques proches ou en dessous des seuils départementaux). * Vigilance orange : Correspond à une période de canicule - période de chaleur intense et durable pour laquelle les indices biométéorologiques atteignent ou dépassent les seuils départementaux. Cette situation est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur, etc.). * Vigilance rouge : Correspond à une période de canicule extrême - canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux, notamment en termes de continuité d'activité.	Tous Corps d'état

3. MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

3.1. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations horizontales

3.1.1. Accès des véhicules et stationnement

Dispositions prévues	A la charge de
L'accès des véhicules d'entreprises dans la zone du chantier à proximité du bâtiment doit être restreint aux seuls véhicules de livraisons et véhicules ateliers pour laisser toute aisance aux manutentions et mises en œuvre.	Tous Corps d'état
Tous les autres véhicules, entreprises, transport et personnel, stationneront sur le domaine public ou selon l'organisation décrite au PIC.	Tous Corps d'état

3.1.2. Voie piétonne

Dispositions prévues	A la charge de
Pour assurer la sécurité des déplacements du personnel et prévenir les risques de chutes, des cheminements piétonniers spécifiques seront aménagés sur l'ensemble du site. Ces passages, dits "pieds propres", seront constitués de matériaux rapportés et compactés. Ils relieront les différentes zones de travail aux installations de cantonnement ainsi qu'aux accès du bâtiment en construction. L'entreprise veillera au maintien en bon état de ces cheminements tout au long du chantier	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les zones de cheminements piétons devront être différenciées de celles des engins ou camions par une matérialisation physique.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Dans les zones de circulation piétonnes, des passerelles de franchissement sécurisées seront installées pour franchir les tranchées ainsi que tous les autres obstacles.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Afin de garantir la sécurité des déplacements du personnel, les accès aux bâtiments feront l'objet d'aménagements spécifiques. Des dispositifs adaptés tels que des rampes ou des emmarchements provisoires seront installés pour compenser les différences de niveaux existantes entre les cheminements extérieurs et les seuils des entrées des bâtiments. Ces installations feront l'objet d'un entretien constant et des adaptations selon l'évolution des besoins et des configurations du chantier, pendant toute la durée des travaux.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.2. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations verticales

3.2.1. Accès et circulations dans les étages

Dispositions prévues	A la charge de
Les circulations intérieures se feront à partir des escaliers définitifs, à poser à l'avancement de la réalisation des planchers.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
En cas d'impossibilité ou de difficulté de mettre en place les volées d'escaliers définitifs à l'avancement des élévations, l'accès entre niveaux sera compensé par la mise en place d'un escalier provisoire.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.2.2. Accès en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
Les accès aux toitures se feront par la mise en place d'une tour d'accès à positionner le long des façades. Cet équipement devra permettre d'accéder aux différents niveaux de toiture. Le positionnement de cette tour se fera en concertation avec la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra l'entretien et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux. L'équipement sera maintenu en place pendant toute la durée des interventions en toiture.	03 - COUVERTURE 04 - ETANCHEITE

3.3. Délimitation et aménagement des zones de stockage et d'entreposage - Organisation des stockages de matériaux et matériels

3.3.1. Aires et zones de stockage - Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de stockage aménagées sur le chantier seront mises à disposition de toutes les entreprises intervenantes et partagées entre elles.	Maître d'œuvre 01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les approvisionnements à l'avancement de la mise en œuvre seront privilégiés pour éviter des stockages trop importants.	Tous Corps d'état
Le stockage, même provisoire s'effectuera obligatoirement sur les aires aménagées dans le cadre de l'opération. Les entreposages pour mise en œuvre ne devront en aucun cas être installés sur les circulations extérieures et intérieures ou aux entrées des bâtiments.	Tous Corps d'état
Les produits et matériaux présentant des risques spécifiques feront l'objet d'un stockage distinct et sécurisé, limité aux quantités nécessaires pour les travaux journaliers. Ces zones de stockage seront impérativement identifiées par une signalisation appropriée.	Tous Corps d'état
Tous les matériaux de faible densité susceptibles d'être emportés par le vent seront obligatoirement stabilisés par des dispositifs de lestage appropriés, particulièrement lors des interventions en toiture. L'entreprise veillera à mettre en place ces mesures préventives afin d'éviter tout risque de dispersion des matériaux sur le site et aux alentours.	Tous Corps d'état

3.3.2. Aires et zones de stockages - Définition

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de stockage seront aménagées dans l'enceinte clôturée du chantier. Afin d'en permettre une utilisation sécurisée, ces zones seront, nivelées et empierrées dès la phase de préparation du chantier. L'entreprise aura en charge la maintenance des zones de stockage pendant toute la durée des travaux.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.4. Conditions de manutention et moyens de levage - Logistique de chantier

3.4.1. Planification et organisation des livraisons

Dispositions prévues	A la charge de
Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et aux espaces accordés pour les stockages.	Maître d'œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise affectera une personne à la planification et organisation des livraisons, cette personne sera référencée dans le DHOL de l'entreprise.	Tous Corps d'état

3.5. Conditions de manutention et moyens de levage - Manutentions et levages

3.5.1. Manutentions et levages

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à son intervention, l'entreprise annexera dans son PPSPS le plan d'implantation des appareils de levage nécessaires à ses approvisionnements et de ses zones de stockage de matériels et de matériaux qui lui seraient spécifiques.	Tous Corps d'état
Préalablement à l'installation d'une grue mobile, l'entreprise transmettra au maître d'œuvre et au Coordonnateur en matière de SPS un plan faisant apparaître, l'implantation de la grue, la zone de levage neutralisée au sol par balisage, ainsi que les caractéristiques de l'engin mis en place.	Tous Corps d'état
Avant l'installation d'une grue mobile ou d'un engin de levage, prendre connaissance de la résistance et de l'état des sols afin de s'assurer de la stabilité des engins.	Tous Corps d'état
Un guide de manœuvre sera mis en place pour guider les opérations de levage et écarter les autres intervenants de la zone de levage.	Tous Corps d'état
En cours de manutention, aucune charge n'empiétera l'espace des domaines publics et privés environnants.	Tous Corps d'état
Les demandes d'installation d'un dispositif de levage, de manutention, de stockage sur un ouvrage, seront adressées au maître d'œuvre et au Coordonnateur en matière de SPS. Après accord sur le principe proposé, l'entreprise responsable de l'installation des équipements devra faire établir, une note de calculs ou notice d'installation sur l'ouvrage support. La note de calcule devra être validée par le bureau d'étude structure.	Tous Corps d'état
Toute opération de manutention, effectuée à l'aide d'un engin de levage prêté par une autre entreprise, restera sous la responsabilité de l'entreprise dite « prêteuse » et sera effectuée par son personnel (conduite, arrimage, guidage). L'entreprise utilisatrice devra la fourniture des systèmes d'accrochage, adaptés aux charges à lever (élingues, palonniers, etc..) et vérifiés. Une convention de prêt de grue sera mise en place entre les parties.	Tous Corps d'état

3.5.2. Manutentions et levages - Interférences de grues

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à l'introduction de tout équipement de levage supplémentaire, l'entreprise concernée doit impérativement réaliser une analyse des risques d'interférence avec la grue principale et les autres appareils de manutention déjà en exploitation sur site.	Tous Corps d'état
En cas d'utilisation simultanée de plusieurs grues fixes ou automotrices, un dispositif de gestion des risques d'interférences par convention doit être mis en place. Les grutiers seront équipés de talkie-walkie le cas échéant. Le coût induit est à prendre en charge par les entreprises concernées.	Tous Corps d'état

3.5.3. Moyens de levage propre à chaque lot

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise utilisera ses propres moyens de levage. L'emprise, le planning d'utilisation et les modes opératoires de ces équipements seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre en concertation avec le Coordonnateur en matière de SPS.	Tous Corps d'état

3.6. Conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets

3.6.1. Gestion des déchets - Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Les déchets de chantier feront l'objet d'un tri sélectif et d'une gestion commune pour l'ensemble du chantier. L'organisation du tri sélectif comprenant la réalisation et l'entretien d'une plate-forme de regroupement des déchets, la mise à disposition des bennes, la signalétique explicative destinée aux personnels.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.6.2. Bennes à gravois et déchets

Dispositions prévues	A la charge de
Des bennes à gravois et déchets seront mises en place pour l'ensemble des intervenants du chantier. Les bennes seront remplacées suivant les besoins du chantier.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.6.3. Acheminement des déchets vers les bennes

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise gardera la charge d'acheminer ses déchets jusqu'aux bennes. Les déchets ne seront pas stockés à l'intérieur des bâtiments.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
En cas de carence, le maître d'œuvre fera nettoyer les déchets des entreprises par un prestataire extérieur.	Maître d'œuvre

3.6.4. Nettoyage et évacuation des déchets

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises sont tenues, chacune pour ce qui les concerne, d'évacuer leurs gravats, chutes, emballages et d'effectuer le nettoyage de leur zone de travail au quotidien. Chaque entreprise veillera à ce qu'aucuns gravats ni déchets ne puissent se trouver en dehors de l'enceinte du chantier.	Tous Corps d'état
Les installations et les abords de chantier seront tenus dans un état de propreté constant. En cas de carence, le maître d'œuvre désignera une entreprise pour réaliser les travaux de nettoyage aux frais des entreprises responsables.	Maître d'œuvre

3.7. Conditions d'enlèvement des matériaux dangereux

3.7.1. Evacuation des matières dangereuses

Dispositions prévues	A la charge de
Aucune matière dangereuse ne doit être stockée sur le chantier, tant les déchets que les produits amenés pour mise en œuvre.	Tous Corps d'état
Les matières dangereuses seront amenées à pied d'œuvre au fur et à mesure des besoins, les déchets issus de la mise en œuvre seront évacués au quotidien et traités par les entreprises concernées.	Tous Corps d'état

3.8. Gestion des protections collectives

3.8.1. Généralité

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise mettra en place et entretiendra les protections collectives propres à ses ouvrages.	Tous Corps d'état

3.8.2. Protection des rives de planchers type béton

Dispositions prévues	A la charge de
Les protections collectives devront être mises en place avant la pose/réalisation des planchers de façon à assurer la sécurité des travailleurs.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
La prévention des chutes de hauteur sera assurée par un dispositif de protection collective de type garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes. Le dispositif sera implanté en rive de plancher afin d'assurer la protection de l'ensemble des intervenants. Mise en place des garde-corps à la pose des planchers.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
En plus d'assurer la protection des intervenants lors de la pose et du coulage des planchers, ce dispositif devra permettre d'assurer la protection face au vide, des intervenants lors du montage de maçonneries ou la pose d'éléments préfabriqués.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.8.3. Protection des trémies et réservations

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, des trémies de grande dimension, des rives d'escalier, se fera par un dispositif de type par garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes, fixés sur potelets métalliques en rive de dalle ou sur la dalle. Mise en place des garde-corps, à la pose des planchers.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les réservations d'une dimension inférieure à 0,80 cm, seront protégées par la mise en place d'un treillis filant et/ou par dispositif d'obturation arasant le plancher ou dallage (platelage) d'épaisseur calculée en fonction des dimensions de l'ouverture et pouvant supporter le poids d'un homme. Fixation pour qu'aucune manœuvre involontaire ne déplace cette protection et ne puisse nuire à son efficacité (emboîtement, clouage).	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.8.4. Protection des baies en façade

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, des baies avec des allèges inférieures à 1,00m, sera assurée par garde-corps avec lisses et sous-lisses. L'implantation du dispositif devra permettre la pose des menuiseries extérieures sans avoir à déposer le dispositif de protection, afin d'assurer la protection antichute des opérateurs. Le choix du dispositif se fera en concertation avec l'entreprise de menuiseries extérieures.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.8.5. Protection de rives en toiture terrasse

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur sera assurée par un dispositif de protection collective de type garde-corps rigides avec lisses, sous-lisses et plinthes. L'implantation du dispositif devra être étudiée afin de pouvoir être maintenu en place pour la réalisation des travaux d'étanchéité. Le choix du dispositif se fera en concertation avec l'entreprise d'étanchéité. Mise en place des garde-corps à la pose des planchers béton ou bacs métalliques.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les garde-corps bas maçonnés et acrotères seront complétés par des garde-corps provisoires conçus pour assurer une hauteur de protection supérieure à 1,00 mètre après pose des dalles sur plots.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.8.6. Gestion de l'entretien et de la continuité des protections communes

Dispositions prévues	A la charge de
Dans l'éventualité où une entreprise doit procéder au démontage partiel ou intégral d'un dispositif de protection collective pour l'exécution d'une tâche spécifique, elle devra impérativement : * Notifier préalablement l'entreprise responsable de l'installation initiale du dispositif de protection; * Informer l'ensemble du personnel susceptible d'intervenir dans la zone concernée; * Garantir la continuité de la sécurité par la mise en œuvre de mesures compensatoires clairement définies dans son PPSPS; * Procéder à la remise en place intégrale du dispositif de protection collective dès l'achèvement des travaux nécessitant sa dépose; * Faire valider la conformité de la réinstallation par l'entreprise initialement responsable du dispositif.	Tous Corps d'état
Suite au coulage des dallages et planchers, toute intervention nécessitant la modification ou le remplacement d'un dispositif d'obturation sera imputée à l'entreprise qui prend possession de la réservation. L'entreprise prenant possession d'une réservation assumera la responsabilité de maintenir la continuité des dispositifs de protection jusqu'à la mise en œuvre de la solution de sécurisation définitive. Les entreprises intervenantes devront privilégier l'utilisation de dispositifs d'obturation à système d'emboîtement, conformes aux exigences de sécurité collective du chantier.	Tous Corps d'état
En cas de carence, le Coordonnateur en matière de SPS demandera au Maître d'Œuvre et Maître d'Ouvrage de faire intervenir l'entreprise responsable de la pose initiale pour remettre en état les protections collectives, les frais correspondants seront imputés à la charge de l'entreprise responsable.	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre

3.8.7. Pose de garde-corps définitif en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
Les garde-corps définitifs sur acrotères de toiture seront posés dans la continuité des travaux d'étanchéité.	06 - SERRURERIE
Les garde-corps provisoires seront déposés à l'avancement de la pose des garde-corps définitifs. Les zones d'intervention présentant des risques de chute de hauteur et chutes d'objets, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	06 - SERRURERIE
En cas de décalage entre la fin de la réalisation de l'étanchéité et la pose des garde-corps définitifs, la protection collective provisoire devra être maintenue en place.	04 - ETANCHEITE 06 - SERRURERIE

3.9. Réseaux de distribution

3.9.1. Installations de distribution électrique - Zones extérieures aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra la fourniture du tableau général de chantier. Le tableau sera conservé en place et maintenu en état jusqu'à la mise en service des installations électriques définitives.	11 - ELECTRICITE CFO - CFA

3.9.2. Installations de distribution électrique - Zones intérieures aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
Les coffrets de distribution équipés de PC seront installés sur chaque niveau. Ils devront être implantés de façon à permettre l'utilisation de prolongateurs ne dépassant pas une longueur de 25m en tout point du bâtiment.	11 - ELECTRICITE CFO - CFA

3.9.3. Installations d'éclairage - Zones extérieures aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise installera des projecteurs afin d'éclairer les voies de circulations extérieures, notamment piétonnes. L'entreprise devra l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	11 - ELECTRICITE CFO - CFA

3.9.4. Installations d'éclairage - Zones intérieures aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera la mise en place d'un système d'éclairage temporaire d'ambiance des halls d'entrées, des cages d'escaliers et des circulations communes. Cette installation se fera à l'avancement de l'élévation des bâtiments.	11 - ELECTRICITE CFO - CFA

3.9.5. Vérification réglementaire des installations électriques

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque installation devra faire l'objet d'un rapport de vérification établi par un organisme accrédité (vérification initiale et périodique). Un copie du rapport de vérification sera transmise au coordonnateur.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE 11 - ELECTRICITE CFO - CFA

3.9.6. Entretien des installations électriques

Dispositions prévues	A la charge de
La maintenance technique, le remaniement des installations de distribution et d'éclairage, ainsi que les réparations suite à dégradation, seront réalisées par les entreprises installatrices sur leurs installations respectives.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE 11 - ELECTRICITE CFO - CFA

3.9.7. Points d'eau et d'évacuation - Extérieurs aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera l'alimentation en eau et l'évacuation EU des installations de chantier.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Depuis l'alimentation principale du chantier, fourniture et pose, de bornes de puisage réparties sur l'ensemble de l'opération.	12 - PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION

3.9.8. Points d'eau et d'évacuation - Intérieurs aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
Un robinet de puisage sur réceptacle sera prévu dans chaque bâtiment pour les besoins des lots secondaires.	12 - PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION

3.10. Risques communs - Travaux spécifiques

3.10.1. Travaux de démolition, de déconstruction,

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage fera consigner les branchements, électricité, gaz, eau. Le maître d'ouvrage devra remettre à l'entreprise les attestations de confirmation que les réseaux sont neutralisés à l'extérieur. Préalablement au démarrage de son intervention, l'entreprise de démolition s'assurera sur le site de la consignation effective des branchements.	Maître d'ouvrage 01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Lorsque les chutes de matériaux et les effondrements de la construction sont provoqués volontairement, les emplacements de chutes situés en dehors et dans le bâtiment doivent être délimités et interdits au stationnement des personnes. Si la démolition est réalisée par tranches verticales et par procédés mécaniques, il convient alors : - de séparer les zones restant accessibles des parties attaquées par un nombre suffisant de travées, afin que leur stabilité ne soit pas compromise; - de matérialiser cette interdiction (guirlandes, barrières de lisses sur trépieds); - d'interdire l'accès aux zones définies, pendant toute la période de chute.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
En limites des zones démolies, la prévention des risques de chute de hauteur sera assurée par garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes, fixés sur potelets métalliques en rive de l'ouvrage. Mise en place des garde-corps au fur et à mesure de la démolition des ouvrages existants.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.2. Travaux de curage pour réhabilitation

Dispositions prévues	A la charge de
Les réseaux et équipements devant être maintenus en service, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations de l'établissement, seront repérés et signalés sur le site par étiquetage.	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
Au cours des travaux de curage et réhabilitation du bâtiment, la prévention des risques de chute de hauteur au droit des vides, se fera par garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes, fixés sur potelets métalliques. La protection sera mise en place au fur et à mesure de la dépose des ouvrages de sécurité existants et laissés jusqu'au démarrage des travaux de réaménagement.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les zones à risques de chutes d'objets et de gravats, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Il convient de veiller à ce que les matériaux et éléments de construction ne soient pas en équilibre instable. En particulier, les éléments de construction, en porte-à-faux dangereux, qui doivent être abattus ou réhabilités.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Création de trémies ou de percements dans les ouvrages existants: Préalablement au démarrage des travaux, l'entreprise devra condamner les accès sous la zone de percement. Cette condamnation se fera à l'aide d'un moyen physique et d'un affichage interdisant strictement l'accès à la zone présentant un risque de chute de matériaux.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.3. Travaux de terrassement généraux

Dispositions prévues	A la charge de
Avant démarrage des travaux l'entreprise établira ses DICT, copie des réponses sera transmise au coordonnateur et au maître d'œuvre. Les travaux ne pourront commencer avant la réception des réponses.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les terrassements seront exécutés en suivant les prescriptions et la méthodologie définies par le maître d'œuvre ou le bureau d'études. L'entreprise interdira l'accès au chantier à toute personne non accompagnée, pendant la réalisation de ses travaux jusqu'à mise à disposition du chantier au lot gros-œuvre. L'entreprise prévoira une réunion de concertation et de mise au point avec le maître d'œuvre et le lot gros-œuvre pour faciliter les accès pour la mise en œuvre et la réalisation des travaux de gros-œuvre (consoles, butons, étaiements, …)	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.4. Travaux de VRD - Sur opération de bâtiment

Dispositions prévues	A la charge de
La protection collective sera assurée par le remblaiement des fouilles à l'avancement de la pose des réseaux.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
La protection collective sera assurée par le balisage des fouilles devant rester ouvertes en attente du remblaiement.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
La circulation piétonne sera assurée par l'installation de passerelles de franchissement sur les fouilles en attente des remblaiements.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Mise en place des tampons définitifs de fermeture dès la pose des chambres, des regards ou de la réalisation des fosses. En cas d'impossibilité de positionner le tampon définitif, protection par dispositif d'obturation arasant le regard ou la chambre (platelage) d'épaisseur calculée en fonction des dimensions de l'ouverture et pour supporter le poids d'un homme, ou d'un véhicule si l'équipement est positionné sur une voie de circulation.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
La circulation des engins et personnels pour les besoins du chantier est interdite sur la voie publique sauf autorisation des autorités compétentes.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.5. Travaux de fondations

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise détaillera, dans une note de méthodologie, les modalités d'exécution et les mesures de sécurité qu'elle envisage de mettre en place. Cette note méthodologique sera annexée au PPSPS de l'entreprise et sera validée par le bureau de contrôle. Elle veillera en particulier à détailler les modalités suivantes: * Les moyens d'intervention mécaniques avec leur positionnement. * Les mesures de protections collectives, notamment en partie supérieure de la paroi. * Les moyens de pompage ou d'évacuation des eaux de ruissellement si nécessaire. * Les dispositifs de renfort et d'étaiement provisoire à installer sur les ouvrages existants mitoyens (dispositif d'étrésillonnage des baies etc).	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Toutes les fouilles en cours de réalisation ou laissées en attente seront balisées par du grillage et des panneaux de clôture pour les fouilles profondes.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Toutes les fouilles en tranchées de plus de 1,30 m de profondeur seront blindées.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Toutes les fouilles profondes seront balisées, le coulage des bétons de fondations se fera à l'avancement.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les aciers en attente seront protégés par bouchons ou par crosses. Les têtes de pieux, seront soit ensevelies avec du tout-venant de la plate-forme, soit balisées pour protection des aciers en attente.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.6. Travaux de gros-œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera les accès des entreprises des lots techniques qui ont des incorporations à réaliser dans les planchers et les murs avant coulage du béton. L'entreprise n'acceptera l'intervention des lots techniques que sur autorisation du chef de chantier.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.7. Travaux en rive de plancher - Protections collectives

Dispositions prévues	A la charge de
Les protections collectives doivent être conçues par l'entreprise de sorte que les travaux puissent toujours se réaliser à l'intérieur des protections collectives jusqu'à ce qu'elles puissent être enlevées.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les garde-corps rigides seront privilégiés. Le système consistant à poser des « inserts » au coulage du plancher sera préféré aux pinces traditionnelles.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les garde-corps avec montants et tubes métalliques seront privilégiés. Les espacements des montants doivent être adaptés à la longueur des tubes pour assurer la continuité des garde-corps, y compris aux angles.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE

3.10.8. Ouvrage avec risques de chute de hauteur

Ouvrage avec risques de chute de hauteur autre que protections communes

Dispositions prévues	A la charge de
Pour tous ouvrages à risque de chute de hauteur la prévention des chutes sera assurée par un dispositif de protection collective de type garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes. La protection pourra être assurée par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.	Tous Corps d'état

3.10.9. Travaux en hauteur

Dispositions prévues	A la charge de
Les travaux en hauteur devront être exécutés à partir de plateformes de travail sécurisées conformes à la réglementation et correspondant aux emplois pour lesquels elles sont mises en œuvre (hauteur de travail adaptées, accès intégrés, charge admissible suffisante, protections collectives complètes et équipements de stabilisation et de contreventement efficaces). Balisage au droit des zones de travail en hauteur.	Tous Corps d'état

3.10.10. Travaux de couverture industrielle

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à la pose des bacs de couverture, mise en place, en sous-face de la toiture, de filets de protection contre les chutes, sur toute l'emprise des zones de pose.	03 - COUVERTURE
Les accès aux toitures se feront par la mise en place d'une tour d'accès à positionner le long des façades. Cet équipement devra permettre d'accéder aux différents niveaux de toiture. Le positionnement de cette tour se fera en concertation avec la maîtrise d'œuvre.	03 - COUVERTURE
Lors des opérations de pose des bacs de couverture, les accès sous la zone de pose sera interdite aux autres intervenants par la mise en place d'un balisage ou dispositif physique.	03 - COUVERTURE
Par temps de vent fort l'entreprise doit prévoir l'arrêt du travail et s'assurer du bon arrimage des pièces stockées et en cours de pose. Hors de sa présence sur le chantier, les bacs de toiture non posés doivent toujours être arrimés pour éviter le risque de leur envol à tout moment sur le site.	03 - COUVERTURE
Les chutes d'emballages et de matériaux de couverture ne devront pas être déposées dans les filets de protection de sous face, elles seront descendues en sacs à l'avancement des travaux.	03 - COUVERTURE

3.10.11. Travaux d'étanchéité

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, sera assurée par garde-corps rigide, avec lisses et sous-lisses, fixés sur potelets métalliques. Le dispositif installé devra permettre la réalisation des travaux d'étanchéité sans dépose du système de protection.	04 - ETANCHEITE

3.10.12. Echafaudages

Dispositions prévues	A la charge de
Pour le montage des échafaudages, condamnation des zones situées sous la zone à risque de chute des matériels en cours d'installation. Toute superposition de tâche est interdite lors de ces interventions spécifiques et pouvant présenter des risques de chutes de matériel.	Tous Corps d'état
La zone de montage ou démontage des échafaudages, devra être balisée au moyen d'un dispositif physique, afin de prévenir les risques vis-à-vis des autres intervenants.	Tous Corps d'état

3.10.13. Travaux de menuiseries extérieures

Dispositions prévues	A la charge de
Les joints d'étanchéité extérieurs devront toujours être réalisés depuis un niveau de poste de travail protégé (échafaudage du façadier par exemple).	05 - MENUISERIES EXTERIEURES

3.10.14. Travaux en façade - Enduits

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise fera part en réunion préparatoire de ses besoins d'emprise au sol.	02 - RAVALEMENT
Afin de permettre une intervention sécurisée à partir des échafaudages aux abords des façades, ceux-ci seront rendus et maintenus dégagés et nivelés. L'entreprise désignée, devra la réalisation des bandes de roulement périphériques aux bâtiments. Ces bandes, d'une largeur de 3,00m seront empierrées et compactées afin de permettre la pose des échafaudages en toute sécurité. L'entreprise devra l'entretien et la maintenance régulière des bandes de circulation, pendant toute la durée des interventions en façade.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
Les entreprises utilisatrices devront la réception des bandes de roulement. En cas de difficultés particulières constatées elles en informerons l'entreprise réalisatrice, ainsi que la maîtrise d'œuvre et le coordonnateur SPS.	Tous Corps d'état

3.10.15. Travaux de plâtrerie

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra prévoir les moyens mécaniques adaptés pour les approvisionnements. Les approvisionnements devront se faire sans démontage des protections collectives. Préalablement au démarrage des approvisionnements, l'entreprise devra s'assurer, de la charge admissible des balcons ou planchers, auprès de l'entreprise de gros œuvre ou de son bureau d'études. En cas d'incompatibilité de la charge admise avec les charges à approvisionner, l'entreprise devra la mise en place des moyens d'étayement complémentaires qui serait nécessaire, via l'entreprise de gros œuvre.	07 - CLOISON DOUBLAGE FAUX-PLAFOND

3.10.16. Travaux des lots techniques

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises s'organiseront pour intervenir en présence des protections collectives provisoires ou définitives le cas échéant.	Tous Corps d'état
Les incorporations dans les planchers et murs ne se feront que sur demande du lot gros-œuvre. L'accès aux zones d'incorporation ne se fera qu'en utilisant les accès aménagés par le lot gros-œuvre.	Tous Corps d'état
Lors des travaux d'incorporation aux ouvrages béton, l'entreprise de gros œuvre aura en charge, la mise en place des protections collectives.	01 - CURAGE – GROS OEUVRE
L'ouverture des trémies et réservations dans les dalles se fera à l'avancement de la pose des réseaux, aucune ouverture anticipée ne sera admise pour éviter les chutes de plain-pied ou de hauteur.	Tous Corps d'état
L'entreprise prenant possession d'une trémie ou d'une réservation en dallage et plancher, devra assurer la continuité de la protection, vis-à-vis des autres intervenants jusqu'à sa sécurisation définitive.	Tous Corps d'état

3.10.17. Travaux de revêtement de sols

Dispositions prévues	A la charge de
La mise en œuvre de chape prête à l'emploi sera privilégiée, la confection sur place est à éviter pour limiter l'encombrement du chantier.	09 - REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE

Dispositions prévues	A la charge de
En cas de confection sur place, l'atelier sera installé à l'écart des entrées du bâtiment pour éviter l'entrave des accès et la salissure des cheminements.	09 - REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE
Lors de l'utilisation de colles ou solvants, la zone de travail devra être ventilée. L'accès sera interdit aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique. L'entreprise installera la signalisation rappelant l'interdiction de fumer et d'avoir recours à l'utilisation d'équipement à flamme vive.	09 - REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE
Lors des travaux de ponçage des sols, les équipements utilisés devront être équipés d'un dispositif de captage des poussières. Les locaux en cours de traitement seront ventilés et interdits d'accès aux autres intervenants, à l'aide d'un dispositif physique.	09 - REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE

3.10.18. Prévention du risque incendie

Dispositions prévues	A la charge de
Aucun gravats ni déchets de matériaux inflammables ne doivent être stockés à l'intérieur des bâtiments.	Tous Corps d'état
Lors de la réalisation de travaux par point chaud ou à risque d'incendie (soudure, brasure, disqueuse, …) le poste de travail devra être équipé d'un moyen d'extinction, adapté au risque et à l'environnement.	Tous Corps d'état

3.10.19. Utilisation de produits dangereux ou à risques exportés

Dispositions prévues	A la charge de
Les produits dangereux seront remplacés par des produits qui ne le sont pas ou moins dangereux.	Tous Corps d'état
L'utilisation de produits dangereux ou à risques doit obligatoirement être signalée au maître d'œuvre et au coordonnateur pour prendre les mesures de prévention adaptées.	Tous Corps d'état
Il appartient à l'entreprise de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité prescrites par le fabricant pour éviter de générer tout risque d'accident induit par le produit. L'entreprise devra indiquer au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS les dispositions de prévention et d'organisation, prévues par l'entreprise dans le cadre de la gestion des risques de coactivité.	Tous Corps d'état

3.10.20. Travaux exposant les travailleurs au contact de pièces nues sous tension

Dispositions prévues	A la charge de
En présence de réseaux enterrés ou aériens à proximité des zones d'intervention, les personnels devront être en possession de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Sont concernés: Pour le niveau encadrant; les conducteurs de travaux; Chefs de chantier; les chefs d'équipes. Pour le niveau opérateur; les conducteurs d'engins; les suiveurs; les conducteurs de nacelles élévatrices, grues, pompe à béton, les ouvriers en travaux publics.	Tous Corps d'état

4 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS.

CSPS : Société: SOCOTEC Construction Nom: Johan BONTEMPS	Tél : 0601369328 Email : johan.bontemps@socotec.com
Etabli le : 02/03/2026 Date de modification : 31/08/2026	Elements modifiés :

Partie à remplir par le CSPS:

Adresse chantier: 16 square louis et maurice broglie 35000 Rennes	
Contraintes horaires de livraisons :	Horaires :
Moyens mutualisés de levage et manutention (cf.PGSCSPS)	Quai de déchargement: ☐ Oui ☑ Non Grues : ☐ Oui ☑ Non Recette à matériaux : ☐ Oui ☑ Non Monte-matériaux: ☐ Oui ☑ Non Ascenseurs définitifs: ☐ Oui ☑ Non Autre :
Autres renseignements utiles (contraintes administratives, etc..) : Selon organisation du Maître d'Œuvre. Ne sont pas concernés : les livraisons réalisées sur le domaine public, les livraisons de produits en vrac et non conditionnés, les BPE, les éléments en béton de grandes dimensions, les éléments livrés par transport nécessitant un convoi exceptionnel, les opérations de pose des matériaux aux emplacements définitifs sur l'ouvrage à construire, ... (cf. R476)	

Partie à renseigner par le client(entreprise du BTP) :

Nom de l'entreprise :	Adresse siège :
Nom du réceptionnaire :	Coordonnées du réceptionnaire Tél :
Plages horaires de livraisons	Heures :
Présence chef d'un manoeuvre :	☐ Oui ☐ Non

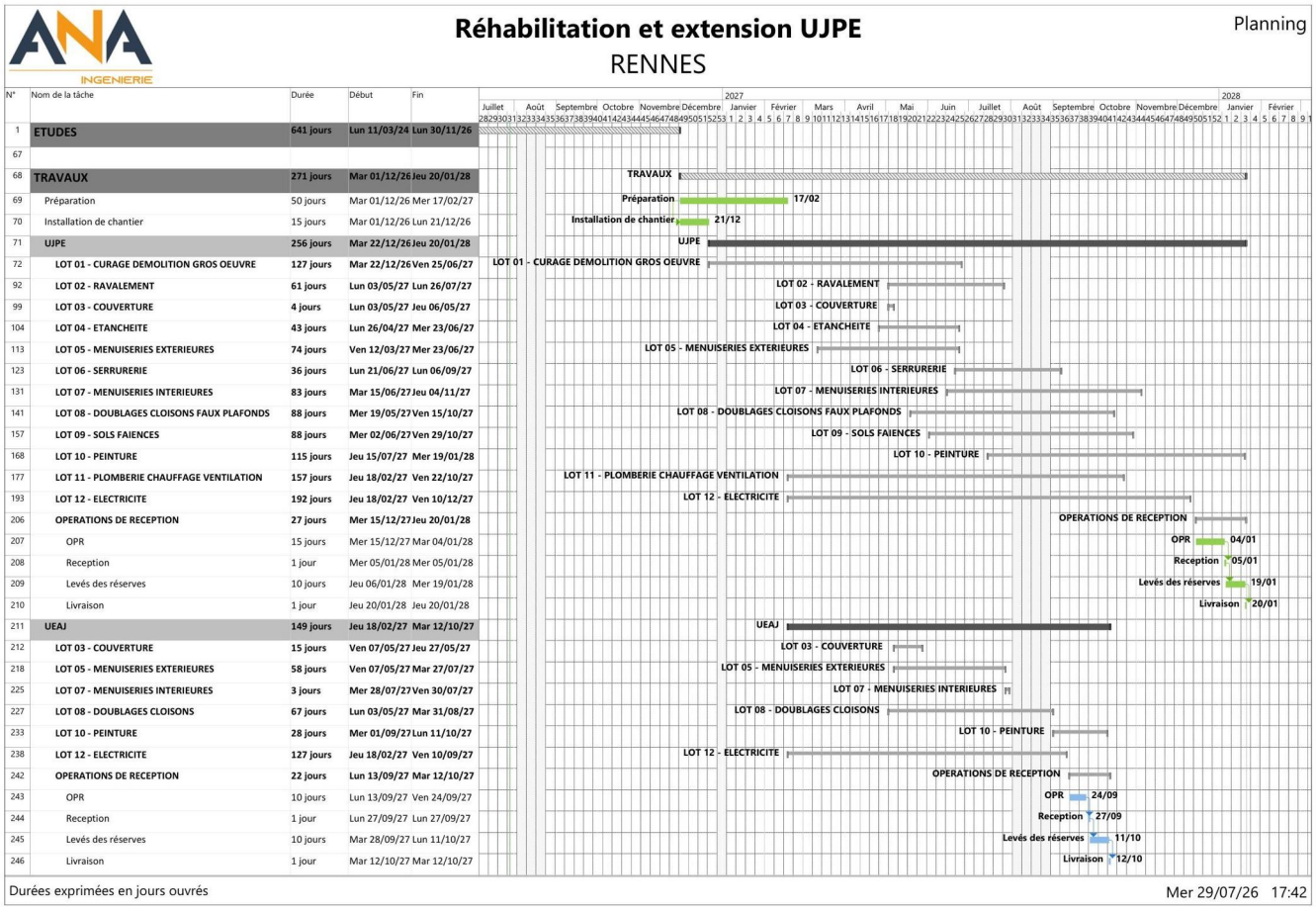
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :	Distance (m) : Hauteur (m) :
Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant)	Charge :
Appareil de levage utilisé pour l'opération :	☐ Grue de chargement ☐ Appareil propre au chantier ☐ Appareil à la charge du fournisseur (Type)
Autres renseignements utiles :	

Projet de Plan d'installation de chantier avec :

- Accès
- Voies de circulation
- Installations sanitaires
- Points sensibles (dans l’emprise du chantier et en périphérie
- Zones de stockage
- Dimensions des aires de stockage
- Charges admissibles
- Nature du terrain
- Hauteur à respecter (emplacement portique, gabarit)

Annexes :

1 ANA 19 10 008_RENNES_UJPE_DCE_PLANNING.pdf



Réhabilitation et extension UJPE
RENNES
Planning

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**ETUDES**	**641 jours**	**Lun 11/03/24**	**Lun 30/11/26**
67				
68	**TRAVAUX**	**271 jours**	**Mar 01/12/26**	**Jeu 20/01/28**
69	Préparation	50 jours	Mar 01/12/26	Mer 17/02/27
70	Installation de chantier	15 jours	Mar 01/12/26	Lun 21/12/26
71	**UJPE**	**256 jours**	**Mar 22/12/26**	**Jeu 20/01/28**
72	**LOT 01 - CURAGE DEMOLITION GROS OEUVRE**	**127 jours**	**Mar 22/12/26**	**Ven 25/06/27**
92	**LOT 02 - RAVALEMENT**	**61 jours**	**Lun 03/05/27**	**Lun 26/07/27**
99	**LOT 03 - COUVERTURE**	**4 jours**	**Lun 03/05/27**	**Jeu 06/05/27**
104	**LOT 04 - ETANCHEITE**	**43 jours**	**Lun 26/04/27**	**Mer 23/06/27**
113	**LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES**	**74 jours**	**Ven 12/03/27**	**Mer 23/06/27**
123	**LOT 06 - SERRURERIE**	**36 jours**	**Lun 21/06/27**	**Lun 06/09/27**
131	**LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES**	**83 jours**	**Mar 15/06/27**	**Jeu 04/11/27**
141	**LOT 08 - DOUBLAGES CLOISONS FAUX PLAFONDS**	**88 jours**	**Mer 19/05/27**	**Ven 15/10/27**
157	**LOT 09 - SOLS FAIENCES**	**88 jours**	**Mer 02/06/27**	**Ven 29/10/27**
168	**LOT 10 - PEINTURE**	**115 jours**	**Jeu 15/07/27**	**Mer 19/01/28**
177	**LOT 11 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION**	**157 jours**	**Jeu 18/02/27**	**Ven 22/10/27**
193	**LOT 12 - ELECTRICITE**	**192 jours**	**Jeu 18/02/27**	**Ven 10/12/27**
206	**OPERATIONS DE RECEPTION**	**27 jours**	**Mer 15/12/27**	**Jeu 20/01/28**
207	OPR	15 jours	Mer 15/12/27	Mar 04/01/28
208	Reception	1 jour	Mer 05/01/28	Mer 05/01/28
209	Levés des réserves	10 jours	Jeu 06/01/28	Mer 19/01/28
210	Livraison	1 jour	Jeu 20/01/28	Jeu 20/01/28
211	**UEAJ**	**149 jours**	**Jeu 18/02/27**	**Mar 12/10/27**
212	**LOT 03 - COUVERTURE**	**15 jours**	**Ven 07/05/27**	**Jeu 27/05/27**
218	**LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES**	**58 jours**	**Ven 07/05/27**	**Mar 27/07/27**
225	**LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES**	**3 jours**	**Mer 28/07/27**	**Ven 30/07/27**
227	**LOT 08 - DOUBLAGES CLOISONS**	**67 jours**	**Lun 03/05/27**	**Mar 31/08/27**
233	**LOT 10 - PEINTURE**	**28 jours**	**Mer 01/09/27**	**Lun 11/10/27**
238	**LOT 12 - ELECTRICITE**	**127 jours**	**Jeu 18/02/27**	**Ven 10/09/27**
242	**OPERATIONS DE RECEPTION**	**22 jours**	**Lun 13/09/27**	**Mar 12/10/27**
243	OPR	10 jours	Lun 13/09/27	Ven 24/09/27
244	Reception	1 jour	Lun 27/09/27	Lun 27/09/27
245	Levés des réserves	10 jours	Mar 28/09/27	Lun 11/10/27
246	Livraison	1 jour	Mar 12/10/27	Mar 12/10/27

Durées exprimées en jours ouvrés
Mer 29/07/26 17:42

2 25-MIN-175 - UEHC - RENNES - AMIANTE.pdf

Chevalier Diag
Diagnostic, Conseil
Agents CMR et Polluants

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 25-MIN-175
Date du repérage : 07/01/2026

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme d'aide à la méthodologie	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue :..... UEHC 16 SQUARE LOUIS ET MAURICE DE BROGLIE Code postal, ville : 35000 RENNES
Périmètre de repérage :	Description des travaux : Restructuration du bâtiment (Seuls les extérieurs & la terrasse sont concernés par la demande) Supports diagnostiqués : Extérieur : Sol, Muret, Cour
Fonction principale du bâtiment : Année de construction :	 Bureaux < 1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :..... MINISTERE DE LA JUSTICE - DEPARTEMENT IMMOBILIER GRAND-OUEST Adresse : DIR-SG GRAND-OUEST 20 RUE DU PUITS MAUGER CS 60826 35108 RENNES CEDEX 3
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :..... MINISTERE DE LA JUSTICE - DEPARTEMENT IMMOBILIER GRAND-OUEST - Mr BERGER Benoît Adresse : DIR-SG GRAND-OUEST 20 RUE DU PUITS MAUGER CS 60826 35108 RENNES CEDEX 3

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	VEILLARD Kévin	Opérateur de repérage	ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 03/11/2020 Échéance : 02/11/2027 N° de certification : 17-1063

Raison sociale de l'entreprise : **CHEVALIER DIAG** (Numéro SIRET : **913 414 728 00042)**
Adresse : **14 RUE DE FOUGERES, 35460 SAINT-BRICE-EN-COGLES**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD**
Numéro de police et date de validité : **11002336104 - 01/01/2027**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 15/01/2026,
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 16 pages

Conclusion amiante :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175

Amiante

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, conséquences réglementaires
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :..... LRPE
Adresse :..... 64 RUE DU VAL DE SAIRE 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-6395 / SIREN 823165741

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Le programme de travaux

Le programme de travaux est défini par le donneur d'ordre selon l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié
Celui-ci nous a été communiqué par M. , en date du ..

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié et de son annexe 1.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Programme détaillé des travaux :
Restructuration du bâtiment (Seuls les extérieurs & la terrasse sont concernés par la demande)

Descriptif des pièces visitées
Extérieur,

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations : Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 07/01/2026

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse***

Fait à **SAINT-BRICE-EN-COGLES**, le **15/01/2026**

Par : VEILLARD Kévin



Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 25-MIN-175

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

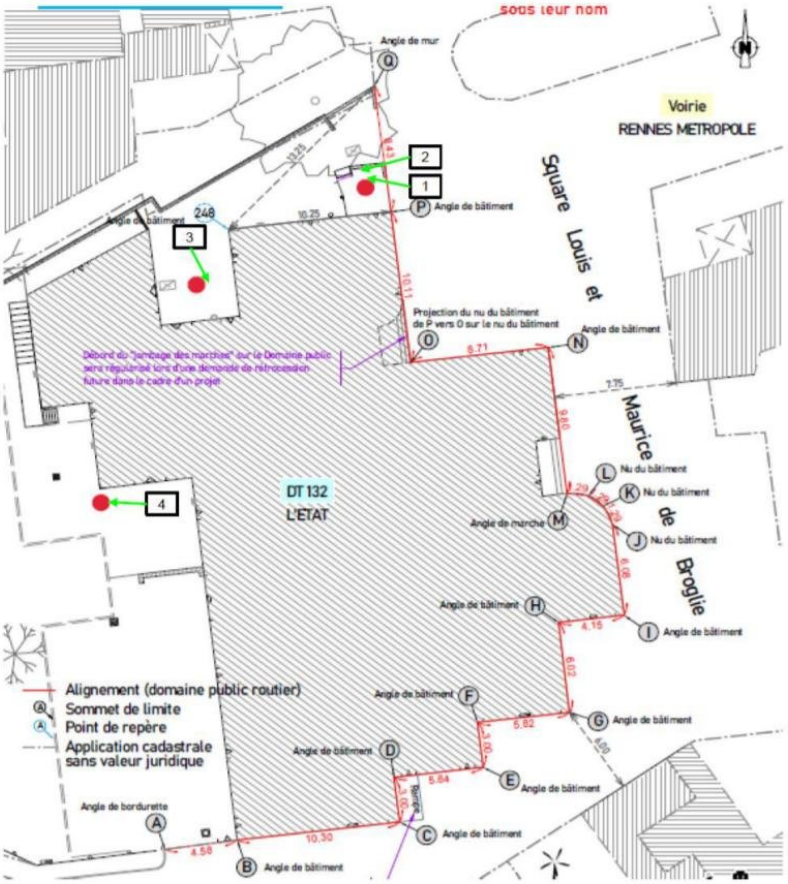
7.3 Conséquences réglementaires et recommandations

7.4 Documents annexés au présent rapport

Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175 Amiante

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

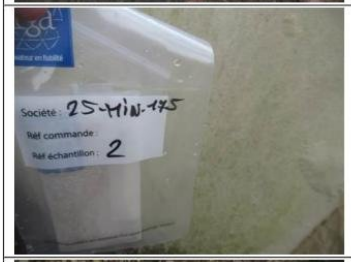
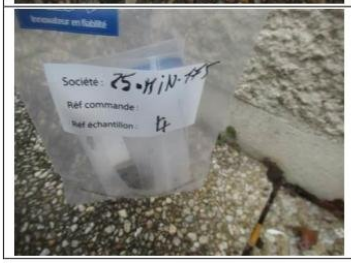
PLAN DE LOCALISATIONS



Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175

Amiante

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Extérieur Ouvrage : Sol Description : Béton gravillonné Localisation sur croquis : 1 Amiante : Non détecté
	Photo n° PhA002 Localisation : Extérieur Ouvrage : Muret Description : Peinture beige + peinture blanche + béton gris Localisation sur croquis : 2 Amiante : Non détecté
	Photo n° PhA003 Localisation : Extérieur Ouvrage : Cour avant Description : Béton gravillonné Localisation sur croquis : 3 Amiante : Non détecté
	Photo n° PhA004 Localisation : Extérieur Ouvrage : Cour arrière Description : Dalle gravillonnée + béton gris Localisation sur croquis : 4 Amiante : Non détecté

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Copie des rapports d'essais :

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052601-3486 EN DATE DU 15/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
CHEVALIER DIAG BRETAGNE
M. MADRA MADRA
11 Rue Lavoisier
56530 Quéven

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0526-368
Echantillon ITGA : IT052601-3486
Reçu au laboratoire le : 13/01/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25-MIN-175_ECH_1_A_4_2011
Dossier client	25-MIN-175 - UBHC 16 SQUARE LOUIS ET MAURICE DE BROGLIE 35000 RENNES
Echantillon	1 - Beton gravillonne - Exterieur
Description ITGA	Matériau compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 14/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : HMR

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27 Page 1 / 1

Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175

Amiante

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT052601-3487 EN DATE DU 15/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CHEVALIER DIAG BRETAGNE
M. MADRA MADRA
11 Rue Lavoisier
56530 Quéven

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-368
Echantillon ITGA : IT052601-3487
Reçu au laboratoire le : 13/01/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25-MIN-175_ECH_1_A_4_2011
Dossier client	25-MIN-175 - UEHC 16 SQUARE LOUIS ET MAURICE DE BROGLIE 35000 RENNES
Echantillon	2 - Peinture beige + peinture blanche + beton gris - Exterieur

Description ITGA	Matériau beige en vrac / Peintures multiples

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶Matériau beige en vrac non séparable + Peintures multiples non séparable (1)	META (A) le 14/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : HMR (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Thomas PARDELLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175 — Amiante

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT052601-3488 EN DATE DU 15/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
CHEVALIER DIAG BRETAGNE
M. MADRA MADRA
11 Rue Lavoisier
56530 Quéven

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0526-368
Echantillon ITGA : IT052601-3488
Reçu au laboratoire le : 13/01/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25-MIN-175_ECH_1_A_4_2011
Dossier client	25-MIN-175 - UBHC 16 SQUARE LOUIS ET MAURICE DE BROGLIE 35000 RENNES
Echantillon	3 - Beton gravillonne - Exterieur

Description ITGA	Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Matériau gris en vrac hétérogène	META (A) le 14/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JXL (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches récaptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175 — Amiante

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052601-3489 EN DATE DU 15/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
CHEVALIER DIAG BRETAGNE
M. MADRA MADRA
11 Rue Lavoisier
56530 Quéven

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0526-368
Echantillon ITGA : IT052601-3489
Reçu au laboratoire le : 13/01/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25-MIN-175_ECH_1_A_4_2011
Dossier client	25-MIN-175 - UBHC 16 SQUARE LOUIS ET MAURICE DE BROGLIE 35000 RENNES
Echantillon	4 - Dalle gravillonnee + beton gris - Exterieur

Description ITGA	Matériau compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 15/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : TFP

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27 — Page 1 / 1

7.3 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.
Le marquage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être réalisé par le donneur d'ordre conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129.

3. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Plate frome Trackdechets :
Trackdéchets est obligatoire pour tous les acteurs concernés par la traçabilité des déchets dangereux et de l'amiante.Cette plateforme numérique gratuite permet de dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux. Elle permet de faire circuler les BSD (Bordereaux de Suivi de Déchets) et les BSDA (Bordereau de suivi des déchets d'amiante) en toute sécurité, à toutes les étapes du parcours du déchet.

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

AXA

Assurance et Banque

ATTESTATION

CHEVALIER DIAG BRETAGNE
11 RUE LAVOISIER
56530 QUEVEN FR

COURTIER
DURAND ASSURANCES
8 RUE MAGENTA
53120 GORRON
Tél : 02 43 30 45 98
Fax : 02 43 30 45 98
Email :
CABINET.DURAND.COURTAGE@GMAIL.COM
Portefeuille : 0201386584

Vos références :
Contrat n° 11002336104
Client n° 0762343120

AXA France IARD, atteste que :

CHEVALIER DIAG BRETAGNE
11 RUE LAVOISIER
56530 QUEVEN

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 11002336104** ayant pris effet le **22/07/2022** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Information sur la présence d'un risque de mérule

A titre accessoire :

- LOI CARREZ
- MESURE DU RADON
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION
- DIAGNOSTIC DE CONFORMITE AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE
- PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE PERMEABILITE A L'AIR

10/09/2020/0012

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

- VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION TERHMIQUE RT 2012
- DIAGNOSTIC SUR FIBRE CERAMIQUE REFRACTAIRE
- DIAGNOSTIC SUR HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE
- DIAGNOSTIC DE DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION à l'exclusion des métaux lourds.

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 131-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

En complément de l'article 1.1 des Conditions générales, ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux diagnostics techniques.
La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026** au **01/01/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

MONTANT DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9.000.000** € par année d'assurance
Dont :	
• **Dommages corporels**	**9.000.000** € par année d'assurance
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**1.200.000** € par année d'assurance
• **Dommages immatériels non consécutifs**	**150.000** € par année d'assurance
• **Dommages aux biens confiés**	**150.000** € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	**2.000.000** € par année d'assurance dont **1.000.000** € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	**500.000** € par année d'assurance dont **300.000** € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :** Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**1.000.000** € par année d'assurance **100.000** € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	**20.000** € par litige

Fait à PARIS le 12 janvier 2026
Pour la société :

Repérage Amiante - Travaux n° 25-MIN-175 Amiante



CERTIFIE abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

VEILLARD Kévin
sous le numéro 17-1063

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 03/11/2020 — Validité : 02/11/2027
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 03/11/2020 — Validité : 02/11/2027
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **DPE** individuel — Prise d'effet : 10/11/2022 — Validité : 09/11/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 05/10/2018 — Validité : 04/10/2023
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 05/10/2018 — Validité : 04/10/2023
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites Métropole** — Prise d'effet : 08/11/2018 — Validité : 07/11/2023
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 10/11/2022 — Validité : 09/11/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

17-1063 - v8 - 14/11/2022

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

3 UEHC_RENNES-DAAT-2020_07_10.pdf

Qualiconsult
IMMOBILIER



RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Code du Travail – article R4412-97
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013
Décret n°2015-789 du 29 juin 2015
Norme NFX 46-020 – août 2017
Décret n°2017-899 du 9 mai 2017
Décret n°2019-251 du 27 mars 2019
Arrêté du 16 juillet 2019

Rapport N° 767281 établi le 10/07/2020

16 square de Broglie
35000 RENNES
Programme de travaux : Ravalement façade, Réfection étanchéité en toiture, Remplacement des menuiseries extérieures, Remplacement des menuiseries intérieures, Rafraichissement des locaux (sols, murs, plafonds), Réagencement des locaux, Réfection équipements techniques (chauffage, plomberie, électricité, ventilation), La partie cuisine au RDC n'est pas concernée par les travaux. La « zone petit déjeuner » est concernée par les travaux.
Ref : Courriel du 02/06/2020



Donneur d'ordre :
DRFIP DE BRETAGNE ET D ILLE ET VILAINE - AVENUE JANVIER
CITE ADMINISTRATIVE SFACT 35 BLOC 2 - 35021 RENNES CEDEX

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5970

Opérateur de repérage : Marco BELMONTE NORTES

QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc d'affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria - Bât H - CS 76827
35768 SAINT-GREGOIRE Cedex
Tél : 02 99 23 94 95 / Fax : 02 99 23 14 25
rennes.qci@qualiconsult.fr

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

SOMMAIRE

I. CONCLUSIONS....3
II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :....9
III. OBSERVATIONS :....9
IV. PREAMBULE....10
V. BUT DE LA MISSION....10
VI. TEXTES REGLEMENTAIRES....18
VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC....19
1. Obligations du donneur d'ordre 19
2. Phase de repérage 19
3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons 19
VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES....20
1. Liste des locaux visités et non visités 20
2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante 20
3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante 20
IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE....26

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS
ANNEXE 3 - PHOTOS
ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE
ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE
ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Matériau souple en lé rouge (Revêtements de sols)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Bureau éducateurs 2, Cage d'escalier	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Dalle 60 x 60 (Faux plafonds)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Circulation 1, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Bureau / Accueil, Bureau psychologue	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Mastic vitrier (Menuiseries intérieurs bois)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1	Résultat d'analyse	/
Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 (Murs et cloisons maçonnés)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Résultat d'analyse	/
Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 (Murs et cloisons maçonnés)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs,	Résultat d'analyse	/

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
	Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12		
Ragréage seul (Revêtements de sols)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Résultat d'analyse	/
Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 (Plafonds)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau	Résultat d'analyse	/

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
	psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Salle de defoulement, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12		
Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2 (Plafonds)	**Rdc** Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Résultat d'analyse	/
Béton (Revêtements de sols)	**Rdc** Placard 1	Par nature ne contient pas d'amiante	/
Matériau souple en lé (Revêtements de sols)	**Rdc** Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Placard 2, Rangement, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Bureau mission, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
	2, Archives intermediaire, Salle de defoulement, Dégagement 3, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Dégagement 5, Chambre 11, Chambre 12		
Dalle 60 x 60 (Faux plafonds)	**Rdc** Bureau responsable éducateurs	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Matériau souple en lé vert (Revêtements de sols)	**Rdc** Circulation 1	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Carrelage (Revêtements de sols)	**Rdc** WC PMR, Salle de restauration, Sanitaires **1er étage** Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Douche 1, Douche 2, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Faïences (Murs et cloisons maçonnés)	**Rdc** WC PMR **1er étage** Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Douche 1, Douche 2, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Plinthes carrelées (Murs et cloisons maçonnés)	**Rdc** Salle de restauration **1er étage** Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Douche 1, Douche 2, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante	/
Colle de faïences blanche (Murs et cloisons maçonnés)	**Rdc** Sanitaires	Résultat d'analyse	/
isolant - 2 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Rdc** Sanitaires **Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
Panneaux collés vissés ou cloués fibralith (Plafonds)	**Rdc** Chaufferie	Résultat d'analyse	/
Calorifuges Mousse de polyuréthane (Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides))	**Rdc** Chaufferie	Résultat d'analyse	/
Enduit maigre avec revêtement mural (Murs et cloisons maçonnés)	**Rdc** Chaufferie	Résultat d'analyse	/
Enduit maigre avec revêtement mural - 1 (Murs et cloisons maçonnés)	**1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Salle de defoulement, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1,	Résultat d'analyse	/

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
	Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12		
Enduit maigre avec revêtement mural - 2 (Murs et cloisons maçonnés)	**1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Résultat d'analyse	/
Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 (Murs et cloisons maçonnés)	**1er étage** Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Chambre 6, Chambre 7, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Chambre 11, Chambre 12	Résultat d'analyse	/
Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 (Murs et cloisons maçonnés)	**1er étage** Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Chambre 6, Chambre 7, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Chambre 11, Chambre 12	Résultat d'analyse	/
Enduits extérieurs Projeté - 1 (Façades lourdes y compris poteaux)	**Extérieur** Façades	Résultat d'analyse	/
Enduits extérieurs Projeté - 2 (Façades lourdes y compris poteaux)	**Extérieur** Façades	Résultat d'analyse	/
Enduits extérieurs soubassement Lissés -1 (Façades lourdes y compris poteaux)	**Extérieur** Façades	Résultat d'analyse	/
Enduits extérieurs soubassement Lissés - 2 (Façades lourdes y compris poteaux)	**Extérieur** Façades	Résultat d'analyse	/
Joints d'étanchéité vitrage - 1 (Menuiseries	**Extérieur** Façades	Résultat d'analyse	/

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
extérieures)			
Joints d'étanchéité vitrage - 2 (Menuiseries extérieures)	**Extérieur** Façades	Résultat d'analyse	/
Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 1 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
isolant -1 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 1 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 2 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 2 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 1 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/
Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 2 (Étanchéité de toiture terrasse)	**Extérieur** Toiture	Résultat d'analyse	/

Certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles. Des investigations approfondies complémentaires devront être réalisées juste avant ou pendant les différentes étapes des travaux :

INVESTIGATIONS APPROFONDIES COMPLEMENTAIRES	MOTIF
Les conduits et les éléments enterrés, ainsi que les conduits et les éléments dans le vide sanitaire	inaccessibles le jour de notre visite, ces éléments resteront non évaluables sans des travaux lourds de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.
Les plénums	Seul une partie des plénums à pu être repérée, ces éléments resteront non évaluables sans un démontage destructif. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Non		**ANNEXE 2**
Autres documents relatifs à la construction		
Non		/
Documents relatifs aux travaux projetés		
Non		/
Rapports de repérage antérieurs		
Non		/

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide d'occupants	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide de meubles	☐	☒	☐	/
Les équipements et installations étaient en services	☒	☐	☐	/
Les équipements et installations étaient alimentés	☒	☐	☐	/
Le vide sanitaire était visitable	☐	☐	☒	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	☒	☐	☐	/
Justificatif des écarts à la norme				

Propriétaire :
Administration DRFIP DE BRETAGNE ET D ILLE ET VILAINE - AVENUE JANVIER
CITE ADMINISTRATIVE SFACT 35 BLOC 2 - 35021 RENNES CEDEX

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de RENNES -

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2020

Opérateur de repérage : **Marco BELMONTE NORTES**

Certificat de compétence : **ABCIDIA Certification - 4 route de la Noue - 91190 GIF SUR YVETTE (16-719)**

Date de réalisation de la mission : le 05/06/2020

Date de la visite complémentaire :

Date de la visite de reconnaissance : le 05/06/2020

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis :**

16 square de Broglie
35000 RENNES

Date de délivrance du permis de construire : <1997

Destination présente et passé du local ou de l'immeuble bâti : ,

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Rapports de repérage amiante antérieurs :

Néant

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

Description des travaux :

Ravalement façade, Réfection étanchéité en toiture,
Remplacement des menuiseries extérieures, Remplacement des menuiseries intérieures, Rafraichissement des locaux (sols, murs, plafonds), Réagencement des locaux, Réfection équipements techniques (chauffage, plomberie, électricité, ventilation), La partie cuisine au RDC n'est pas concernée par les travaux. La « zone petit déjeuner » est concernée par les travaux.

Ref : Courriel du 02/06/2020

Programme et périmètre de repérage

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Rdc Sanitaires	Étanchéité de toiture terrasse / isolant - 2
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 1 Étanchéité de toiture terrasse / isolant -1 Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 1 Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 2 Étanchéité de toiture terrasse / isolant - 2 Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 2 Étanchéité de toiture terrasse / Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 1 Étanchéité de toiture terrasse / Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 2
Parois verticales extérieures et façades	
Rdc Hall d'entrée	Menuiseries intérieurs bois / Mastic vitrier
Rdc Bureau éducateurs 1	Menuiseries intérieurs bois / Mastic vitrier
Extérieur Façades	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs Projeté - 1 Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs Projeté - 2 Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs soubassement Lissés -1 Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs soubassement Lissés - 2 Menuiseries extérieures / Joints d'étanchéité vitrage - 1 Menuiseries extérieures / Joints d'étanchéité vitrage - 2

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Parois verticales intérieures	
Rdc Hall d'entrée	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau éducateurs 1	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Local informatique	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Placard 1	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau éducateurs 2	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau directrice	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau responsable éducateurs	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Circulation 1	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Placard 2	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Cage d'escalier	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc WC PMR	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Rangement	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1
Rdc Salle de restauration	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées
Rdc Bureau psychologue HD et infirmerie	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Local impression	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Sanitaires	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences blanche Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau mission	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Circulation 2	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau / Accueil	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Bureau psychologue	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Rdc Chaufferie	Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural
1er étage Dégagement 1	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Dégagement 2	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Archives intermediaire	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Salle de bains	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
1er étage Salle de defoulement	Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1
1er étage Wc 1	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Sanitaires 1	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Wc 2	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Dégagement 3	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Douche 1	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Douche 2	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 1	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 2	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Salle d'activités polyvalentes	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Réserve	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1
1er étage Chambre 3	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 4	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 5	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Lingerie	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 6	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 7	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Dégagement 4	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 8	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 9	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 10	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre veille	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Sanitaires 2	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Wc 3	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Wc 4	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Dégagement 5	Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
1er étage Douche 3	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Douche 4	Murs et cloisons maçonnés / Faïences Murs et cloisons maçonnés / Plinthes carrelées Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 11	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
1er étage Chambre 12	Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 Murs et cloisons maçonnés / Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 1 Murs et cloisons maçonnés / Enduit maigre avec revêtement mural - 2
Plafonds et faux plafonds	
Rdc Hall d'entrée	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau éducateurs 1	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Local informatique	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Placard 1	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau éducateurs 2	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau directrice	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau responsable éducateurs	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Circulation 1	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Placard 2	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Cage d'escalier	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc WC PMR	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Rangement	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Salle de restauration	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau psychologue HD et infirmerie	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Local impression	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Rdc Sanitaires	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau mission	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Circulation 2	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau / Accueil	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Bureau psychologue	Faux plafonds / Dalle 60 x 60 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Rdc Chaufferie	Plafonds / Panneaux collés vissés ou cloués fibralith
1er étage Dégagement 1	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Dégagement 2	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Archives intermediaire	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Salle de bains	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Salle de defoulement	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1
1er étage Wc 1	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Sanitaires 1	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Wc 2	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Dégagement 3	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Douche 1	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Douche 2	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 1	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 2	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Salle d'activités polyvalentes	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Réserve	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1
1er étage Chambre 3	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 4	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 5	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Lingerie	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 6	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 7	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Dégagement 4	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 8	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 9	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
1er étage Chambre 10	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre veille	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Sanitaires 2	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Wc 3	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Wc 4	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Dégagement 5	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Douche 3	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Douche 4	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 11	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
1er étage Chambre 12	Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 Plafonds / Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Planchers et planchers techniques	
Rdc Hall d'entrée	Revêtements de sols / Matériau souple en lé rouge Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Bureau éducateurs 1	Revêtements de sols / Matériau souple en lé rouge Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Local informatique	Revêtements de sols / Matériau souple en lé rouge Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Placard 1	Revêtements de sols / Béton
Rdc Bureau éducateurs 2	Revêtements de sols / Matériau souple en lé rouge Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Bureau directrice	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Bureau responsable éducateurs	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Circulation 1	Revêtements de sols / Matériau souple en lé vert Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Placard 2	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Cage d'escalier	Revêtements de sols / Matériau souple en lé rouge
Rdc WC PMR	Revêtements de sols / Carrelage Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Rangement	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Salle de restauration	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / Carrelage
Rdc Bureau psychologue HD et infirmerie	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Local impression	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Sanitaires	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / Carrelage
Rdc Bureau mission	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Circulation 2	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Bureau / Accueil	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Rdc Bureau psychologue	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Dégagement 1	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
1er étage Dégagement 2	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Archives intermediaire	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Salle de bains	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Salle de defoulement	Revêtements de sols / Matériau souple en lé
1er étage Wc 1	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Sanitaires 1	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Wc 2	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Dégagement 3	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Douche 1	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Douche 2	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Chambre 1	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 2	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Salle d'activités polyvalentes	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Réserve	Revêtements de sols / Matériau souple en lé
1er étage Chambre 3	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 4	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 5	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Lingerie	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 6	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 7	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Dégagement 4	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 8	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 9	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre 10	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Chambre veille	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
1er étage Sanitaires 2	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Wc 3	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Wc 4	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Dégagement 5	Revêtements de sols / Matériau souple en lé
1er étage Douche 3	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Douche 4	Revêtements de sols / Ragréage seul Revêtements de sols / carrelage
1er étage Chambre 11	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
1er étage Chambre 12	Revêtements de sols / Matériau souple en lé Revêtements de sols / Ragréage seul
Conduits et accessoires intérieurs	
Rdc Chaufferie	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) / Calorifuges Mousse de polyuréthane

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Décret n°2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre le risque d'inhalation de poussières d'amiante
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant réalisation de travaux, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé des travaux** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, …).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020. Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre à la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

2. Phase de repérage

La phase de repérage comporte deux étapes :
Dans un premier temps, l'opérateur de repérage s'enquiert des caractéristiques constructives de l'immeuble ; pour cela, il recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage
Dans un second temps, il :

- recherche et identifie les matériaux ou produits objets du programme de repérage ;
- repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Tout au long de la mission, les matériaux et produits du programme de repérage sont enregistrés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.).

Avertissements :
Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.
Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, Il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages…) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.
Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc	Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue, Chaufferie	/	/
1er étage	Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Salle de defoulement, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	/	/
Extérieur	Toiture, Façades	/	/

2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Néant

3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Bureau éducateurs 2, Cage d'escalier	Revêtements de sols	Matériau souple en lé rouge	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Circulation 1, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Bureau / Accueil, Bureau psychologue	Faux plafonds	Dalle 60 x 60	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1	Menuiseries intérieurs bois	Mastic vitrier	Résultat d'analyse P31
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau	Murs et cloisons maçonnés	Enduit plâtre avec revêtement mural - 1	Résultat d'analyse P9, Résultat d'analyse P13

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12			
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Murs et cloisons maçonnés	Enduit plâtre avec revêtement mural - 2	Résultat d'analyse P10, Résultat d'analyse P14
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7,	Revêtements de sols	Ragréage seul	Résultat d'analyse P29, Résultat d'analyse P11

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12			
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Salle de defoulement, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Plafonds	Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1	Résultat d'analyse P22
Rdc Hall d'entrée, Bureau éducateurs 1, Local informatique, Placard 1, Bureau éducateurs 2, Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Circulation 1, Placard 2, Cage d'escalier, WC PMR, Rangement, Salle de restauration, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Sanitaires, Bureau mission, Circulation 2, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Plafonds	Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2	Résultat d'analyse P23
Rdc Placard 1	Revêtements de sols	Béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Rdc Bureau directrice, Bureau responsable éducateurs, Placard 2, Rangement, Bureau psychologue HD et infirmerie, Local impression, Bureau mission, Bureau / Accueil, Bureau psychologue **1er étage** Dégagement 1, Dégagement 2,	Revêtements de sols	Matériau souple en lé	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Archives intermediaire, Salle de defoulement, Dégagement 3, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Dégagement 5, Chambre 11, Chambre 12			
Rdc Bureau responsable éducateurs	Faux plafonds	Dalle 60 x 60	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc Circulation 1	Revêtements de sols	Matériau souple en lé vert	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc WC PMR, Salle de restauration, Sanitaires **1er étage** Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Douche 1, Douche 2, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4	Revêtements de sols	Carrelage	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc WC PMR **1er étage** Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Douche 1, Douche 2, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4	Murs et cloisons maçonnés	Faïences	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc Salle de restauration **1er étage** Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Douche 1, Douche 2, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Douche 3, Douche 4	Murs et cloisons maçonnés	Plinthes carrelées	Postérieur à 1997, non susceptible de contenir de l'amiante
Rdc Sanitaires	Murs et cloisons maçonnés	Colle de faïences blanche	Résultat d'analyse P30
Rdc Sanitaires **Extérieur** Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	isolant - 2	Résultat d'analyse P5
Rdc Chaufferie	Plafonds	Panneaux collés vissés ou cloués fibralith	Résultat d'analyse P26
Rdc Chaufferie	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges Mousse de polyuréthane	Résultat d'analyse P27
Rdc Chaufferie	Murs et cloisons maçonnés	Enduit maigre avec revêtement mural	Résultat d'analyse P28
1er étage Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Salle de defoulement, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12	Murs et cloisons maçonnés	Enduit maigre avec revêtement mural - 1	Résultat d'analyse P24
1er étage Dégagement 1, Dégagement 2, Archives intermediaire, Salle de bains, Wc 1, Sanitaires 1, Wc 2, Dégagement 3, Douche 1, Douche 2, Chambre 1, Chambre 2, Salle d'activités polyvalentes, Réserve,	Murs et cloisons maçonnés	Enduit maigre avec revêtement mural - 2	Résultat d'analyse P25

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Lingerie, Chambre 6, Chambre 7, Dégagement 4, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Sanitaires 2, Wc 3, Wc 4, Dégagement 5, Douche 3, Douche 4, Chambre 11, Chambre 12			
1er étage Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Chambre 6, Chambre 7, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Chambre 11, Chambre 12	Murs et cloisons maçonnés	Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1	Résultat d'analyse P12
1er étage Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Chambre 6, Chambre 7, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10, Chambre veille, Chambre 11, Chambre 12	Murs et cloisons maçonnés	Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2	Résultat d'analyse P15
Extérieur Façades	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs Projeté - 1	Résultat d'analyse P16
Extérieur Façades	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs Projeté - 2	Résultat d'analyse P17
Extérieur Façades	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs soubassement Lissés -1	Résultat d'analyse P18
Extérieur Façades	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs soubassement Lissés - 2	Résultat d'analyse P19
Extérieur Façades	Menuiseries extérieures	Joints d'étanchéité vitrage - 1	Résultat d'analyse P20
Extérieur Façades	Menuiseries extérieures	Joints d'étanchéité vitrage - 2	Résultat d'analyse P21
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 1	Résultat d'analyse P1
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	isolant -1	Résultat d'analyse P2
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 1	Résultat d'analyse P3
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 2	Résultat d'analyse P4
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 2	Résultat d'analyse P6
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 1	Résultat d'analyse P7
Extérieur Toiture	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 2	Résultat d'analyse P8

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P1	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 1	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P1	/
P2	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	isolant -1	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P2	/
P3	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 1	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P3	/
P4	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 2	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P4	/
P5	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	isolant - 2	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P5	/
P6	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 2	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P6	/
P7	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 1	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P7	/
P8	05/06/2020	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 2	Toiture - Extérieur	Négatif	/	Photo P8	/
P9	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit plâtre avec revêtement mural - 1	Sanitaires - Rdc	Négatif	/	Photo P9	/
P10	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit plâtre avec revêtement mural - 2	Rangement - Rdc	Négatif	/	Photo P10	/
P11	05/06/2020	Revêtements de sols	Ragréage seul	Salle de bains - 1er étage	Négatif	/	Photo P11	/
P12	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1	Chambre 11 - 1er étage	Négatif	/	Photo P12	/
P13	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit plâtre avec revêtement mural - 1	Réserve - 1er étage	Négatif	/	Photo P13	/
P14	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit plâtre avec revêtement mural - 2	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P14	/
P15	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P15	/
P16	05/06/2020	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs Projeté - 1	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P16	/
P17	05/06/2020	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs Projeté - 2	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P17	/
P18	05/06/2020	Façades lourdes y compris	Enduits extérieurs soubassement	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P18	/

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
		poteaux	Lissés -1					
P19	05/06/2020	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs soubassement Lissés - 2	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P19	/
P20	05/06/2020	Menuiseries extérieures	Joints d'étanchéité vitrage - 1	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P20	/
P21	05/06/2020	Menuiseries extérieures	Joints d'étanchéité vitrage - 2	Façades - Extérieur	Négatif	/	Photo P21	/
P22	05/06/2020	Plafonds	Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1	Salle de defoulement - 1er étage	Négatif	/	Photo P22	/
P23	05/06/2020	Plafonds	Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2	Réserve - 1er étage	Négatif	/	Photo P23	/
P24	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit maigre avec revêtement mural - 1	Salle de defoulement - 1er étage	Négatif	/	Photo P24	/
P25	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit maigre avec revêtement mural - 2	Réserve - 1er étage	Négatif	/	Photo P25	/
P26	05/06/2020	Plafonds	Panneaux collés vissés ou cloués fibralith	Chaufferie - Rdc	Négatif	/	Photo P26	/
P27	05/06/2020	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges Mousse de polyuréthane	Chaufferie - Rdc	Négatif	/	Photo P27	/
P28	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Enduit maigre avec revêtement mural	Chaufferie - Rdc	Négatif	/	Photo P28	/
P29	05/06/2020	Revêtements de sols	Ragréage seul	Sanitaires - Rdc	Négatif	/	Photo P29	/
P30	05/06/2020	Murs et cloisons maçonnés	Colle de faïences blanche	Sanitaires - Rdc	Négatif	/	Photo P30	/
P31	05/06/2020	Menuiseries intérieurs bois	Mastic vitrier	Bureau éducateurs 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P31	/

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné :	**16 square de Broglie - 35000 RENNES**	

Planche **N°1 / 3** — **NIVEAU : RDC**

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Locaux non concernés par la mission de repérage	

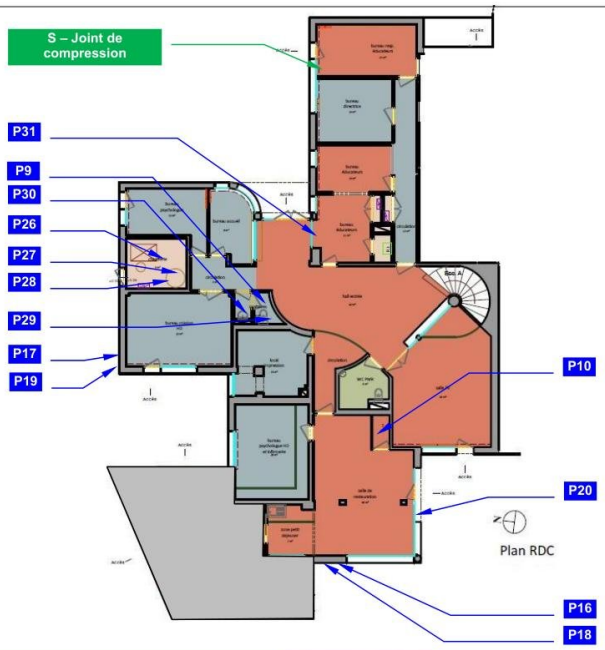


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Marco BELMONTE NORTES	VUE en PLAN

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné :	**16 square de Broglie - 35000 RENNES**	

Planche N°2 / 3	NIVEAU : 1er étage

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Locaux non concernés par la mission de repérage	

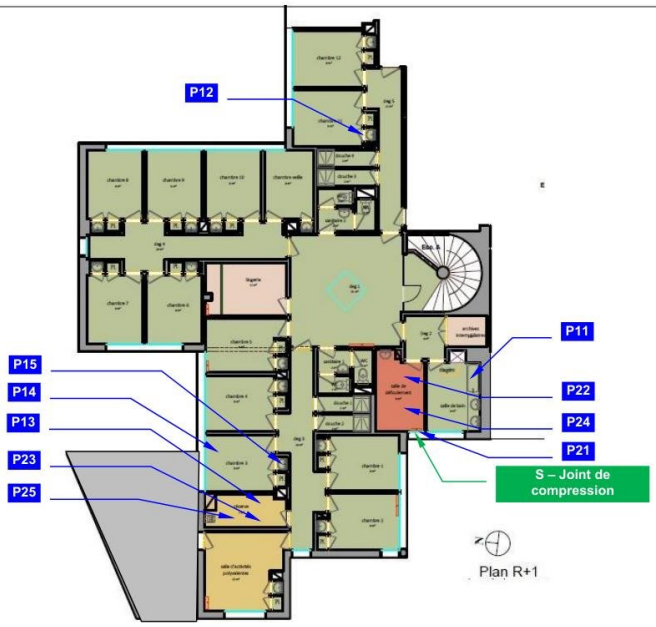


PLANCHE DE REPERAGE USUEL		
Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Marco BELMONTE NORTES	VUE en PLAN

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné :	**16 square de Broglie - 35000 RENNES**	

Planche N°3 / 3	NIVEAU : Toiture

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique

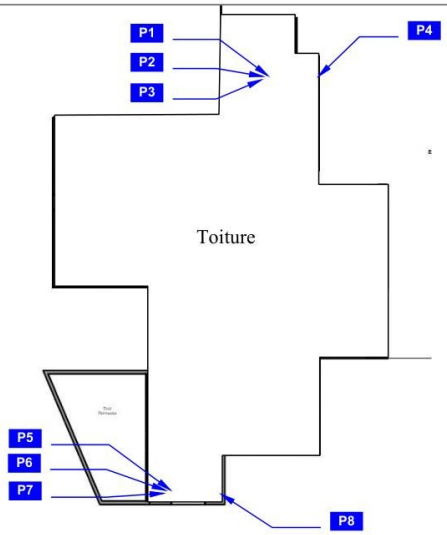


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Marco BELMONTE NORTES	VUE en PLAN

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

ANNEXE 3 - PHOTOS

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P1

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P2

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	isolant -1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P3

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P4

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P5

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	isolant - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P6

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P7

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P8

Pièce ou Local	Toiture (Extérieur)
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

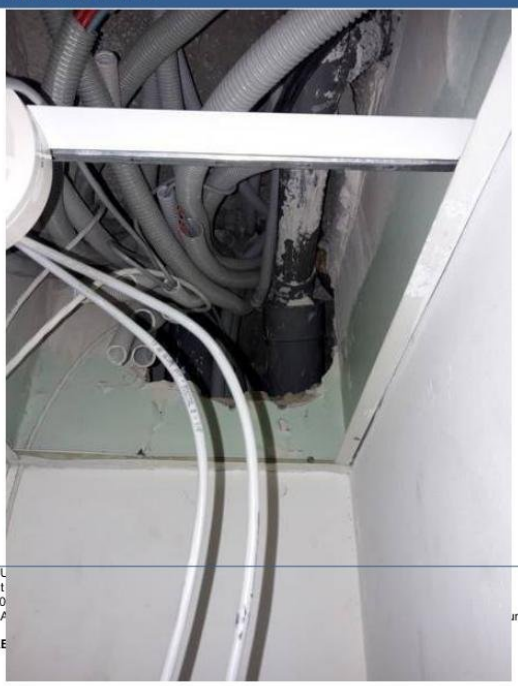
PRELEVEMENT : P9

Pièce ou Local	Sanitaires (Rdc)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduit plâtre avec revêtement mural - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P10

Pièce ou Local	Rangement (Rdc)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P11

Pièce ou Local	Salle de bains (1er étage)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Ragréage seul
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P12

Pièce ou Local	Chambre 11 (1er étage)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P13

Pièce ou Local	Réserve (1er étage)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduit plâtre avec revêtement mural - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P14

Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduit plâtre avec revêtement mural - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P15	
Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P16	
Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Façades lourdes y compris poteaux
Partie du composant	Enduits extérieurs Projeté - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P17

Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Façades lourdes y compris poteaux
Partie du composant	Enduits extérieurs Projeté - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P18

Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Façades lourdes y compris poteaux
Partie du composant	Enduits extérieurs soubassement Lissés -1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P19

Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Façades lourdes y compris poteaux
Partie du composant	Enduits extérieurs soubassement Lissés - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P20

Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Menuiseries extérieures
Partie du composant	Joints d'étanchéité vitrage - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P21

Pièce ou Local	Chambre 3 (1er étage)
Composant de la construction	Menuiseries extérieures
Partie du composant	Joints d'étanchéité vitrage - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



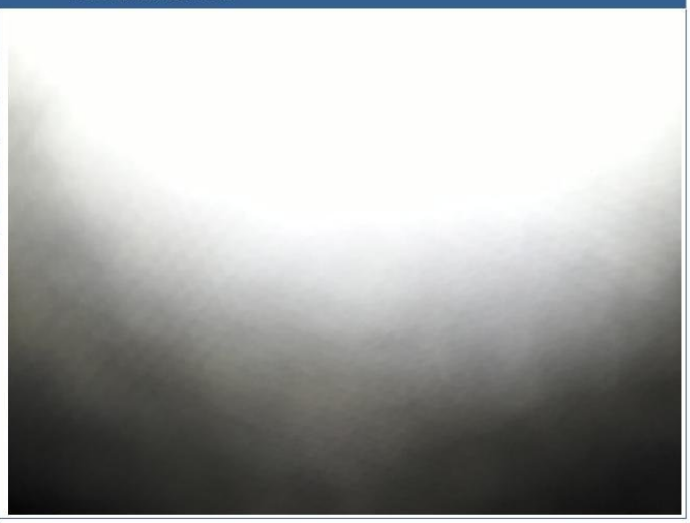
PRELEVEMENT : P22

Pièce ou Local	Salle de defoulement (1er étage)
Composant de la construction	Plafonds
Partie du composant	Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P23	
Pièce ou Local	Réserve (1er étage)
Composant de la construction	Plafonds
Partie du composant	Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



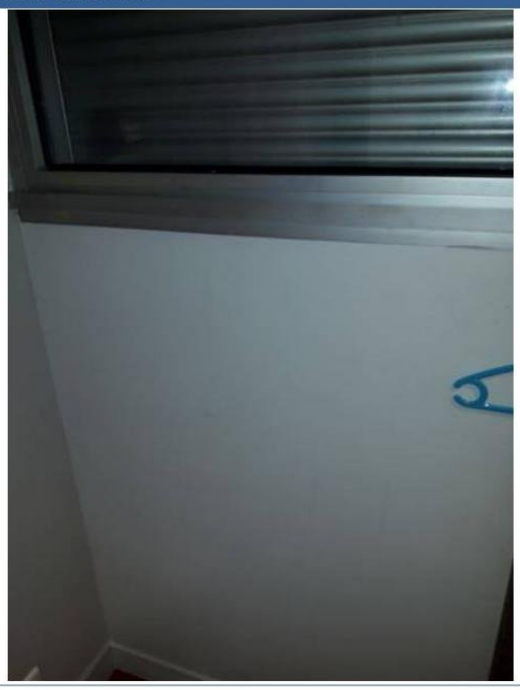
PRELEVEMENT : P24	
Pièce ou Local	Salle de defoulement (1er étage)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduit maigre avec revêtement mural - 1
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

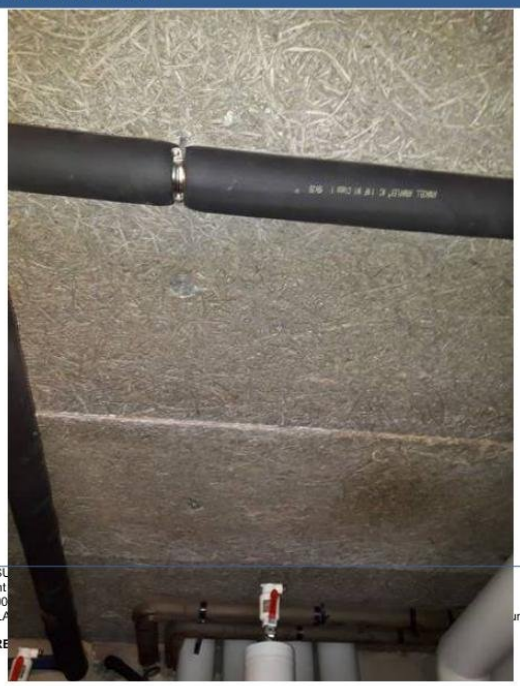
PRELEVEMENT : P25

Pièce ou Local	Réserve (1er étage)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduit maigre avec revêtement mural - 2
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

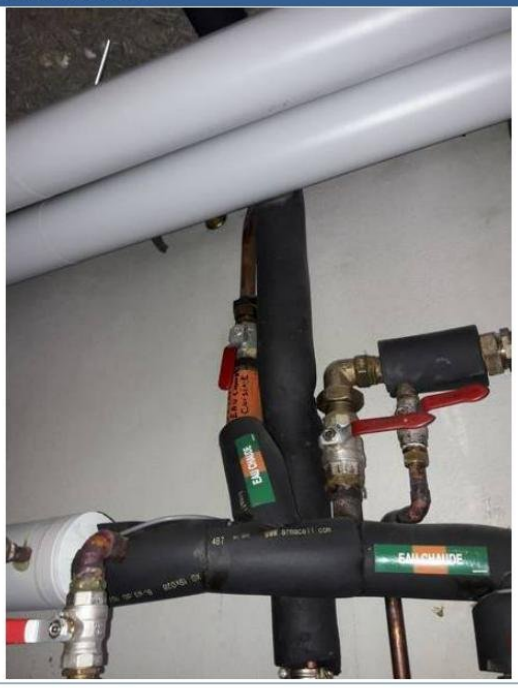


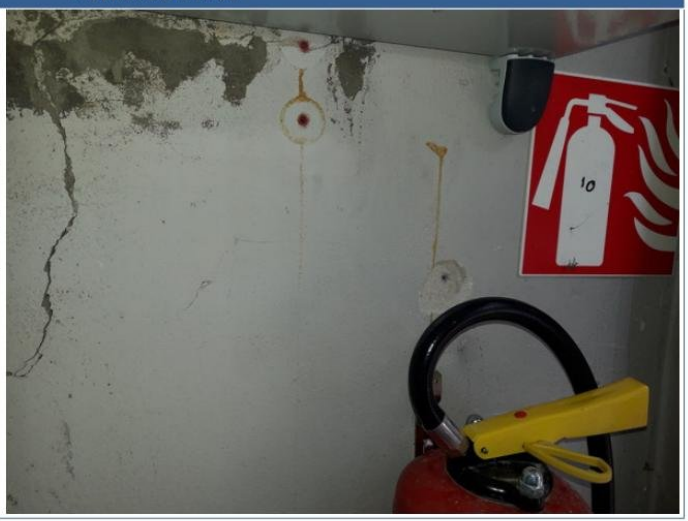
PRELEVEMENT : P26

Pièce ou Local	Chaufferie (Rdc)
Composant de la construction	Plafonds
Partie du composant	Panneaux collés vissés ou cloués fibralith
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P27		
Pièce ou Local	Chaufferie (Rdc)	
Composant de la construction	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	
Partie du composant	Calorifuges Mousse de polyuréthane	
Présence d'amiante	**Non**	
Plan N°	/	

PRELEVEMENT : P28		
Pièce ou Local	Chaufferie (Rdc)	
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés	
Partie du composant	Enduit maigre avec revêtement mural	
Présence d'amiante	**Non**	
Plan N°	/	

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

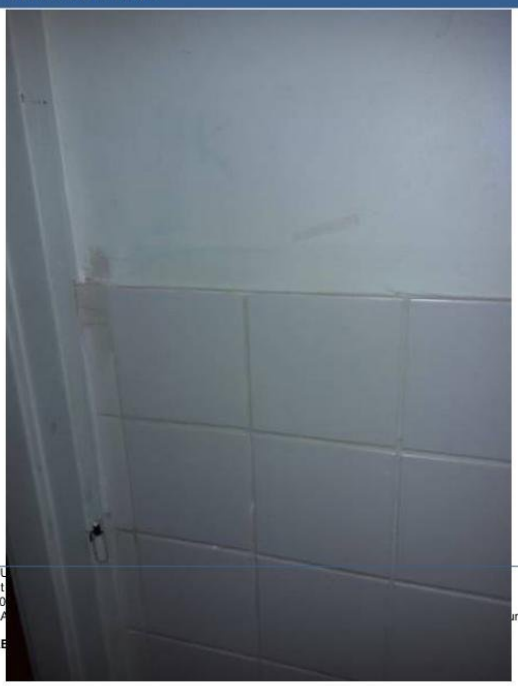
PRELEVEMENT : P29

Pièce ou Local	Sanitaires (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Ragréage seul
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P30

Pièce ou Local	Sanitaires (Rdc)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Colle de faïences blanche
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/



Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

PRELEVEMENT : P31		
Pièce ou Local	Bureau éducateurs 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Menuiseries intérieurs bois	
Partie du composant	Mastic vitrier	
Présence d'amiante	**Non**	
Plan N°	/	

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

itga Innovateur en fiabilité
Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1420-13198 EN DATE DU 15/06/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - RENNES PARC D'AFFAIRE EDONIA - BAT F RUE DES ILES KERGUELEN 35768 ST GREGOIRE CEDEX	Réf. Commande ITGA : IT1420-13198 Réf. Commande Client : 767281/P1

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/06/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
 (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
ou
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0001 - Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 1 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse			Réf échantillon ITGA : IT142006-19406 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux jaune	
Matériau bitumineux noir + matériau fibreux jaune non séparable	META (2)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0002 - isolant -1 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse			Réf échantillon ITGA : IT142006-19408 Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières	
Matériau fibreux jaune avec poussières	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0003 - Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 1 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse			Réf échantillon ITGA : IT142006-19410 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux jaune en faible quantité	
Matériau bitumineux noir + matériau fibreux jaune en faible quantité non séparable	META (2)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1420-13198 EN DATE DU 15/06/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0004 - Parties planes : revêtements bitumineux couche supérieur - 2 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse		Réf échantillon ITGA : IT142006-19412 Description ITGA : Matériau bitumineux beige avec gravillons et aluminium avec couche en toile		
Matériau bitumineux beige avec gravillons et aluminium avec couche en toile	META (2)	1	12/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0005 - isolant - 2 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse		Réf échantillon ITGA : IT142006-19413 Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières		
Matériau fibreux jaune avec poussières	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0006 - Parties planes : revêtements bitumineux couche primaire - 2 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse		Réf échantillon ITGA : IT142006-19414 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux jaune		
Matériau bitumineux noir + matériau fibreux jaune non séparable	META (2)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0007 - Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 1 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse		Réf échantillon ITGA : IT142006-19415 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux jaune en faible quantité		
Matériau bitumineux noir + matériau fibreux jaune en faible quantité non séparable	META (2)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0008 - Relevés : revêtements bitumineux + aluminium - 2 - Toiture (Extérieur) / Étanchéité de toiture terrasse		Réf échantillon ITGA : IT142006-19416 Description ITGA : Matériau bitumineux beige avec gravillons et aluminium avec couche en toile		
Matériau bitumineux beige avec gravillons et aluminium avec couche en toile	META (2)	1	12/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0009 - Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 - Sanitaires (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19417 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0010 - Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 - Rangement (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19418 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1420-13198 EN DATE DU 15/06/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0011 - Ragréage seul - Salle de bains (1er étage) / Revêtements de sols		Réf échantillon ITGA : IT142006-19419 Description ITGA : Ragréage rose en vrac / Matériau blanc		
Ragréage rose en vrac + matériau blanc non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0012 - Colle de faïences 15 x 15 blanche - 1 - Chambre 11 (1er étage) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19420 Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle beige / Couche plâtreuse blanche		
Peinture + carrelage + colle beige non séparable + couche plâtreuse blanche non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0013 - Enduit plâtre avec revêtement mural - 1 - Réserve (1er étage) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19421 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0014 - Enduit plâtre avec revêtement mural - 2 - Chambre 3 (1er étage) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19422 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0015 - Colle de faïences 15 x 15 blanche - 2 - Chambre 3 (1er étage) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19423 Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle beige en vrac / Couche plâtreuse blanche en vrac		
Peinture + carrelage + colle beige en vrac non séparable + couche plâtreuse blanche en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0016 - Enduits extérieurs Projeté - 1 - Chambre 3 (1er étage) / Façades lourdes y compris poteaux		Réf échantillon ITGA : IT142006-19424 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène		
Peinture en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0017 - Enduits extérieurs Projeté - 2 - Chambre 3 (1er étage) / Façades lourdes y compris poteaux		Réf échantillon ITGA : IT142006-19425 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit beige en vrac hétérogène		
Peinture en vrac non séparable + enduit beige en vrac hétérogène non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1420-13198 EN DATE DU 15/06/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0018 - Enduits extérieurs soubassement Lissés -1 - Chambre 3 (1er étage) / Façades lourdes y compris poteaux		Réf échantillon ITGA : IT142006-19426 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène		
▸ Peintures multiples en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0019 - Enduits extérieurs soubassement Lissés - 2 - Chambre 3 (1er étage) / Façades lourdes y compris poteaux		Réf échantillon ITGA : IT142006-19427 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène avec poussières		
▸ Peinture en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène avec poussières non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0020 - Joints d'étanchéité vitrage - 1 - Chambre 3 (1er étage) / Menuiseries extérieures		Réf échantillon ITGA : IT142006-19428 Description ITGA : Matériau souple noir		
▸ Matériau souple noir	META (2)	1	12/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0021 - Joints d'étanchéité vitrage - 2 - Chambre 3 (1er étage) / Menuiseries extérieures		Réf échantillon ITGA : IT142006-19429 Description ITGA : Peinture / Matériau souple noir		
▸ Peinture non séparable + matériau souple noir	META (2)	1	12/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0022 - Enduit maigre avec revêtement de plafond - 1 - Salle de defoulement (1er étage) / Plafonds		Réf échantillon ITGA : IT142006-19430 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
▸ Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0023 - Enduit maigre avec revêtement de plafond - 2 - Réserve (1er étage) / Plafonds		Réf échantillon ITGA : IT142006-19431 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac hétérogène		
▸ Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + matériau gris en vrac hétérogène non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0024 - Enduit maigre avec revêtement mural - 1 - Salle de defoulement (1er étage) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19432 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
▸ Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1420-13198 EN DATE DU 15/06/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0025 - Enduit maigre avec revêtement mural - 2 - Réserve (1er étage) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19433 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
▸ Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0026 - Panneaux collés vissés ou cloués fibralith - Chaufferie (Rdc) / Plafonds		Réf échantillon ITGA : IT142006-19434 Description ITGA : Bois en lamelles avec liant		
▸ Bois en lamelles avec liant	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0027 - Calorifuges Mousse de polyuréthane - Chaufferie (Rdc) / Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)		Réf échantillon ITGA : IT142006-19435 Description ITGA : Matériau noir en mousse		
▸ Matériau noir en mousse	META (2)	1	12/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0028 - Enduit maigre avec revêtement mural - Chaufferie (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19436 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène		
▸ Peinture en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0029 - Ragréage seul - Sanitaires (Rdc) / Revêtements de sols		Réf échantillon ITGA : IT142006-19437 Description ITGA : Colle polymère jaune en vrac / Ragréage gris / Matériau noir en vrac		
▸ Colle polymère jaune en vrac non séparable + ragréage gris + matériau noir en vrac	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0030 - Colle de faïences blanche - Sanitaires (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés		Réf échantillon ITGA : IT142006-19438 Description ITGA : Peinture / Carrelage / Joint cassant blanc / Colle beige		
▸ Peinture non séparable + carrelage + joint cassant blanc + colle beige	META (1)	1	15/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 767281 - Amiante avant travaux - 16 square de Broglie - 35000 RENNES Réf échantillon client : P0031 - Mastic vitrier - Bureau éducateurs 1 (Rdc) / Menuiseries intérieurs bois		Réf échantillon ITGA : IT142006-19439 Description ITGA : Peinture en vrac avec poussières / Matériau mou gris		
▸ Peinture en vrac avec poussières non séparable + matériau mou gris non séparable	META (2)	1	12/06/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1420-13198 EN DATE DU 15/06/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Parc d'affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria - Bâtiment H - CS 76827 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX - Tel./Fax. : 0299239495 - 0299231425
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00817 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

MMA ENTREPRISE

ASSQCI1

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous : **QUALICONSULT IMMOBILIER** (490 676 293 RCS Paris) VELIZY PLUS – Bâtiment E – 1bis, rue du Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : **normes d'habitabilité, prêt à taux zéro**,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- **Etat de l'installation électrique intérieure**,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- **Recherche de plomb dans l'eau**,
- Recherche de plomb avant travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- **Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique**
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- **Mesure d'empoussièrement**

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : **8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre**
- RC Professionnelle : **2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année**

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1er janvier au 31 décembre 2020**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 18/12/2019

L'assureur

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126 — Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros RCS Le Mans 440 048 882 — Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 118 — Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Qualiconsult IMMOBILIER	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** **Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**	N° : 767281 10/07/2020
Immeuble bâti concerné : **16 square de Broglie - 35000 RENNES**		

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BELMONTE Marco
sous le numéro 16-719

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 15/06/2018 — Validité : 14/06/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 15/06/2018 — Validité : 14/06/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **DPE** individuel — Prise d'effet : 20/07/2016 — Validité : 19/07/2021
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 20/07/2016 — Validité : 19/07/2021
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 10/06/2016 — Validité : 09/06/2021
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites** — Prise d'effet : 10/06/2016 — Validité : 09/06/2021
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 20/07/2016 — Validité : 19/07/2021
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

4 Fiche de Classification des Prestataires.pdf

SOCOTEC	ANNEXE AU PGCSPS **Demande d'autorisation d'intervention** **Pour Prestataires de Services**	Date : 12/03/2026

Partie 1 *À renseigner par l'entreprise donneur d'ordres et à transmettre au Moa/Moe et CSPS **3** semaines au plus tard avant le démarrage de la prestation*			
Date de la demande			
Opération			
Entreprise « Donneur d'ordres »			
Entreprise intervenante			
Coordonnées de l'entreprise intervenante	Responsable		
	Adresse		
	Téléphone		
	E-Mail		
Intervention concourant à la réalisation de l'opération[1]	☐ **Oui**	☐ **Non**	
Nature de l'intervention			
Zone d'intervention sur chantier			
Date de démarrage			
Durée de la prestation			

Partie 2	Choix du Maître d'ouvrage
Prestataire soumis à Inspection commune (IC) et PPSPS	☐
Prestataire non soumis à IC/PPSPS : Mesures compensatoires	☐
Sollicite Argument Technique du CSPS	☐

Partie 3 – avis en cas de litige	Proposition du CSPS	Avis définitif du Maître d'ouvrage
Prestataire soumis à Inspection commune (IC) et PPSPS	☐	☐
Prestataire non soumis à IC/PPSPS : Mesures compensatoires	☐	☐

Processus de renseignement de la demande d'autorisation d'intervention en 3 étapes :

- Demande initiale : Le donneur d'ordres transmet la demande au MOA, MOE et CSPS 3 semaines minimum avant le démarrage des travaux, en précisant l'identité de son intervenant, la nature et la zone d'intervention, ainsi que sa contribution ou non à la réalisation de l'opération.
- Décision du Maître d'ouvrage : Le MOA détermine le statut de l'intervenant (soumis ou non à IC/PPSPS) et définit les mesures applicables. Le CSPS peut être sollicité pour un argumentaire technique.
- Procédure en cas de litige : En cas de désaccord, le CSPS formule une proposition argumentée et le MOA rend un avis définitif sur le statut et les mesures compensatoires éventuelles.

[1] Les « *travaux qui concourent à la réalisation de l'opération de construction* » s'entendent comme des actions techniques exécutées sur le chantier, impliquant une intervention directe sur l'ouvrage, sur ses équipements, sur ses installations provisoires (ex. : installations électriques) ou sur les moyens nécessaires à sa réalisation (ex. : moyens de levage, de protection). Ces actions techniques s'inscrivent dans le processus d'exécution de l'ouvrage et consistent en une modification, une mise en œuvre, un réglage, un assemblage, une fixation ou une mise en service effective. Concourent également à la réalisation de l'opération de construction certaines interventions techniques qui, sans constituer des travaux de construction stricto sensu, s'inscrivent directement dans la phase de réalisation de l'ouvrage, lorsqu'elles portent sur les moyens ou équipements mis en œuvre pour la réalisation ou la sécurisation des travaux.

N° : SPSDM/26/002 ind 0